



Sorgues, le 22 février 2017

CONVOCAATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Art. L.2121.7 du CGCT)

Madame,
Monsieur,
Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal dont vous êtes membre est convoqué en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, 2^{ème} étage du Centre Administratif, le :

MERCREDI 1^{ER} MARS 2017 à 18 H 30

Comptant sur votre présence,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Thierry LAGNEAU

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du 26 JANVIER 2017.
3. Compte-rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMMISSION DES FINANCES

1. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2017 - (Commission des Finances du 08/02/2017) – Rapporteur : Stéphane GARCIA
2. TARIFS DE LA MEDIATHEQUE - (Commission des Finances du 08/02/2017) – Rapporteur : Véronique MURZILLI
3. CONVENTION D'UTILISATION DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE AERIENS POUR L'INSTALLATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATION EN FIBRES OPTIQUES - (Commission des Finances du 08/02/2017) – Rapporteur : Emmanuelle ROCA

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

4. ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) - (Commission Aménagement du Territoire et Habitat du 09/02/17) – Rapporteur : V. MURZILLI
5. CITE DES GRIFFONS : ACQUISITIONS de Monsieur et Madame CHAIB ET de Monsieur MONTEIRO - (Commission Aménagement du Territoire et Habitat du 09/02/17) – Rapporteur : J.F. LAPORTE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

6. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS – Rapporteur : Monsieur le Maire
7. ADHESION AU SERVICE HYGIENE ET SECURITE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE VAUCLUSE : modification de la contribution – Rapporteur : Monsieur le Maire

DIVERS

8. ADHESION DE LA COMMUNE DE SORGUES À L'A.E.P.V. (ASSOCIATION DES ELUS AU PATRIMOINE DE VAUCLUSE) – Rapporteur : V. MURZILLI
9. APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT (CCSC) – Rapporteur : Monsieur le Maire

COMPTE-RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

20/12/16 : signature d'un contrat de maintenance du panneau d'affichage sportif du gymnase Chaffunes avec l'entreprise BODET 37210 PARCAY MESLAY, pour un montant de 421.20 € TTC/an

21/12/16 : signature d'un contrat de maintenance du panneau d'affichage sportif du gymnase Pierre de Courbertin avec l'entreprise BODET 37210 PARCAY MESLAY, pour un montant de 421.20 € TTC/an

22/12/16 : signature d'un contrat de maintenance du panneau d'affichage sportif du gymnase de la plaine sportive des jeux avec l'entreprise BODET 37210 PARCAY MESLAY, pour un montant de 800.40 € TTC/an

23/12/16 : conclusion d'une convention pour l'année 2017 avec le cabinet BCA EXPERTISE 84275 VEDENE, afin d'effectuer l'expertise des véhicules mis en fourrière automobile, pour un montant maximum de 1 500 € TTC

24/12/16 : conclusion d'une convention pour l'année 2017 avec la société AUTO-MOTO-CENTER 84270 VEDENE, afin d'effectuer la démolition des véhicules déclarés en état d'abandon d'épave après mise en fourrière et expertise, pour un montant maximum de 100 € TTC

25/12/16 : conclusion d'une convention pour l'année 2017 avec la société AUTO DEPANNAGE SERVICE 84130 LE PONTET afin d'effectuer l'enlèvement et la garde des véhicules déclarés en stationnement abusif, gênant, dangereux ou en état d'épave sur la voie publique, à réaliser dans le cadre de la procédure de mise en fourrière d'automobile, pour un montant maximum de 16 500 € TTC

26/12/16 : conclusion d'une convention pour l'année 2017, avec la société F. SECURITE 30200 BAGNOLS SUR CEZE afin d'assurer les interventions sur déclenchements d'alarme, prestations qui lui seront confiées dans le cadre de la sûreté des bâtiments communaux, pour un montant maximum de 7 200 € TTC

01/01/17 : signature d'une convention de formation avec ODF 84100 ORANGE pour une formation dont le thème est CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE – CATEGORIE 3 – R389 du 15 au 17 mars 2017 dans les locaux de l'organisme pour 2 agents, moyennant la somme de 808 € TTC

02/01/17 : signature d'une convention de formation avec ODF pour une formation dont le thème est RECYCLAGE CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE – CATEGORIE 3 – R 389 du 21 au 22 février 2017 dans les locaux de l'organisme pour 2 agents, moyennant la somme de 590 € TTC

03/01/17 : signature d'une convention de formation avec ODF pour une formation dont le thème est RECYCLAGE PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNES – CATEGORIE 3A – R 386 du 2 au 4 mai 2017 dans les locaux de l'organisme pour 1 agent, moyennant la somme de 305 € TTC

04/01/17 : désignation de la SELARL d'avocats PEYLHARD-GILS, avocats au barreau d'Avignon pour des missions d'études, de conseils et de négociations au titre du projet de redynamisation éco-touristique des étangs de la Lionne, moyennant une somme forfaitaire de 2 640 € TTC, frais de déplacement inclus

05/01/17 : règlement des cotisations relatives aux années 2016 et 2017 à l'Association Cyprès 13696 MARTIGUES Cedex permettant à la Ville de Sorgues, en particulier au Pôle Prévention Risques majeurs de la Direction des Services Techniques, de procéder à des campagnes d'information du public et d'améliorer la prévention des risques majeurs sur le territoire communal, moyennant une cotisation total pour les 2 années d'un montant de 2 100 € TTC

06/01/17 : remboursement par la Société BRETEUIL Assurances Courtage du sinistre survenu le 12/07/15 sur le véhicule de Mr FERAUD, indemnisation d'un montant de 1 352.17 €

07/01/17 : remboursement par la SMACL du sinistre survenu le 14/12/14 où un tiers identifié a percuté le portail de la MIG avenue Pablo Picasso, indemnisation d'un montant de 5 791.34 €

08/01/17 : remboursement par la SMABTP du sinistre dégâts des eaux au Pôle Culturel survenu le 30/11/15, indemnisation d'un montant de 10 295 €

09/01/17 : remboursement par la SMABTP du sinistre survenu le 18/05/16 aux services techniques (vol et dégâts), pour un montant de 995.92 €

10/01/17 : remboursement par la SMACL du sinistre survenu le 29/08/16 au cimetière de Sorgues (mur percuté), pour un montant de 1 526 €

11/01/17 : signature d'un contrat de prestation de service avec Mr Nicolas Mulnet, musicien 84000 AVIGNON pour assurer l'animation « éveil musical » du Relais parents Assistantes Maternelles sur les communes de Bédarrides, Caderousse, Jonquières, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au 30/06/17, moyennant la somme de 800 € TTC

12/01/17 : signature d'un contrat avec Mr DAL PALU Bruno psychologue-formateur 84000 AVIGNON pour assurer 6 séances afin de favoriser une nouvelle analyse des accueillants du LAEP, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au mois de juillet 2017, moyennant la somme de 960 € TTC

13/01/17 : signature avec l'association PING PONG CLUB d'une convention de mise à disposition du véhicule 9 places FIAT immatriculé DF 663 PS pour transporter des jeunes pour une compétition sportive pour le déplacement à Cavalaire sur mer pour le week-end du 28 et 29 janvier 2017

14/01/17 : convention de mise en œuvre et de cofinancement d'un dispositif « carte temps libre » entre la Caisse d'allocations Familiales de Vaucluse et la ville de Sorgues, pour l'année 2017

15/01/17 : convention avec le CASEVS de mise à disposition ponctuelle de la collectivité du véhicule Renault Master 16 places immatriculé AA 184 BR sans chauffeur pour la période du 01/02/17 au 31/12/17, à titre gratuit

16/01/17 : attribution à compter du 09/02/17 de la parcelle n° 2 dans le cadre des jardins familiaux de la commune de Sorgues à l'association « ADVSEA » dans le cadre d'un projet « chantier éducatif » du contrat de ville de la commune, à titre gratuit

17/01/17 : attribution à compter du 01/02/17 de la parcelle n° 17 des jardins familiaux de la commune à Mr Mansour SATTA, moyennant un loyer annuel de 91.50 €

18/01/17 : attribution à compter du 01/02/17 de la parcelle n° 20 des jardins familiaux de la commune à Mr Jean-Michel VIDEAU, moyennant un loyer annuel de 91.50 €

19/01/17 : attribution à compter du 01/02/17 de la parcelle n° 6 des jardins familiaux de la commune à Mr Nicolas JOSE, moyennant un loyer annuel de 61.50 €

20/01/17 : signature d'un contrat avec la SAS COPAS SYSTEMES 84300 CAVAILLON pour assurer la mission de maintenance préventive relative aux fermetures et automatismes de la porte auto droite et gauche du Pôle Culturel (1 571.62 € TTC), des 5 ensembles de motorisation de toit de la piscine municipale (2 880 € TTC et de la porte auto intérieure et extérieure du foyer Logement le Ronquet (1 158.91 € TTC), contrat prenant effet le jour de sa notification et se terminera le 31/12/17, moyennant un coût total de 5 610.53 € TTC

21/01/17 : signature d'une convention faite par LUDICART concernant la réalisation et présentation de l'installation « Tubulophones » au Pôle Culturel Camille Claudel dans le cadre de sa programmation annuelle du 7 au 25/03/17, pour un montant de 3 000 € TTC

22/01/17 : signature d'une convention de mise à disposition d'un local situé Résidence Les Chaffunes 5 auprès du bailleur Grand Avignon Résidence

23/01/17 : signature d'un contrat avec la SAS LEASE 84700 SORGUES pour assurer la mission de contrôle relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux, soit 36 sites pour 77 points de contrôle, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au 31/12/17, moyennant la somme de 3 603.60 € TTC

24/01/17 : signature d'un contrat avec la société SERTI 84700 SORGUES pour assurer les missions de vérification des alarmes incendie des bâtiments communaux, contrat prenant effet le jour de sa notification pour une durée d'un an, moyennant la somme de 3 360 € TTC

25/01/17 : signature d'un contrat avec la société Delt'Incendie alarme 84310 MORIERES LES AVIGNON, afin d'assurer les missions de vérifications et de fourniture du matériel de lutte contre l'incendie dans les bâtiments communaux, contrat prenant effet le jour de sa notification pour une durée d'un an, moyennant la somme de 5 691.60 € TTC

26/01/17 : signature d'un contrat avec la société MAURIN 84142 MONTFAVET pour assurer la lutte contre les rongeurs, les arachnides, la désinfection, la désinsectisation des bâtiments communaux de la ville de sorgues et la lutte contre les rongeurs et les blattes dans les réseaux d'eaux usées et pluviales des bâtiments communaux, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au 31/12/17. Le montant du marché à bons de commande fixé au minimum de 600 € TTC et au maximum de 17 400 € TTC

27/01/17 : signature d'un contrat avec la société MAURIN 84142 MONTFAVET concernant la mission de nettoyage, curage, débouchage des réseaux d'eaux usées et pluviales, des séparateurs à graisses et d'installations diverses des bâtiments communaux de la ville de Sorgues, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'au 31/12/17, marché à bons de commande fixé avec un minimum de 600 € TTC et un maximum de 17 400 € TTC

28/01/17 : vente au cimetière de Sorgues d'une case de columbarium pour une durée de 10 ans à Mr DILLINGER Stéphane, à compter du 27/01/17, moyennant la somme de 380 €

29/01/17 : signature d'un contrat de prestation de service avec Mme HAMEL, psychomotricienne consultante 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON pour assurer l'animation de sensibilisation des équipes à la gestuelle du quotidien au sein de la crèche « La Coquille » et de la crèche « Les Oiselets » DE LA VILLE DE Sorgues, contrat prenant effet le jour de sa notification jusqu'à juin 2017, moyennant la somme 960 € TTC

30/01/17 : renouvellement de l'adhésion au forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales pour 2017, moyennant une cotisation annuelle d'un montant de 1 339.46 €

31/01/17 : signature d'un contrat avec la société Ditec Ingenierie 84000 AVIGNON concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au remplacement de l'alarme incendie située au boulodrome, contrat prenant effet le jour de sa notification pour une durée d'un an, pour une prestation s'élevant à un total de 1 800 € TTC

01/02/17 : signature d'un contrat avec la société SERGIE 30900 NIMES pour assurer la mission d'assistance à la mise en œuvre d'un marché d'exploitation P1 P2 P3 de type CPI sans fourniture de gaz pour les installations du Foyer Logement et d'un marché P2 P3 pour l'ensemble des climatiseurs individuel de la ville de Sorgues, contrat prenant effet le jour de sa notification pour se terminer au plus tard lors de la prise d'effet du marché d'exploitation, pour un montant de 3 000 € TTC

02/02/17 : signature d'une convention de formation avec GRAPE INNOVATIONS 69006 LYON pour une formation dont le thème est ASSURER LA RESPONSABILITE D'UN ETABLISSEMENT OU SERVICE D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS du 06/02 au 10/02/17 dans locaux de l'organisme pour 1 agent, moyennant la somme de 715 € TTC

03/02/17 : signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation, relatif à la prestation musicale avec l'Association 100 % Live 84260 SARRIANS, prévue le 14/07/17 par l'Orchestre Dame d'Onze Heure, moyennant la somme de 2 890 € TTC

04/02/17 : signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle avec l'association CM PRODUCTION 84450 SAINT SATURNIN LES AVIGNON relatif à la représentation de Christian DESSINSA (chanteur leader « Johnny » prévu le 07/08/17, moyennant la somme de 9 900 € HT

05/02/17 : signature d'un contrat de cession avec l'association 3A PARTERSHIP 83270 ST CYR SUR MER concernant la prestation musicale par MARCO IMPERATORI ORCHESTRA prévu le 08/08/17, moyennant la somme de 2 480 € TTC

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°01

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2017

(Commission des Finances du 08/02/2017)

RAPPORTEUR : Stéphane GARCIA

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république, précise que « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.....».

Le ROB a pour objet d'instaurer une discussion au sein du conseil municipal sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il permet d'associer tous les conseillers municipaux aux choix du conseil municipal.

Le ROB transmis en annexe précise notamment :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement.
- les hypothèses retenues pour construire le projet de budget concernant les concours financiers, la fiscalité, les tarifs communaux, les subventions, les engagements pluriannuels...
- les informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette.
- l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, nette et d'endettement.
- la structure des effectifs et les dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la tenue du ROB 2017 et de l'existence de la note de synthèse sur la base duquel s'est tenu le ROB.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°02

TARIFS DE LA MEDIATHEQUE

(Commission des Finances du 08/02/2017)

RAPPORTEUR : Véronique MURZILLI

Le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs de la médiathèque.

La stabilité des tarifs est proposée par rapport aux tarifs des exercices antérieurs.

Il convient que le Conseil Municipal fixe les tarifs municipaux de la médiathèque, lesdits tarifs s'appliqueront à compter de l'entrée en vigueur de la délibération selon le tableau ci-dessous :

TARIFS MEDIATHEQUE

Abonnement Bibliothèque 6 Livres + 4 Revues Accès à tous les ateliers et à Internet Prêt de 3 semaines
--

	TARIFS	
	Sorguais	Hors Commune
Jeunes de 14 ans à 18 ans & Etudiants	6,30 €	10,30 €
Adultes (+ de 18 ans)	8,30 €	18,70 €

Abonnement Médiathèque 6 Livres + 4 Revues + 6 CD + 3 DVD Accès à tous les ateliers et à internet Prêt de 3 semaines
--

Enfants (- de 14 ans)	Gratuit	2,10 €
Jeunes de 14 ans à 18 ans & Etudiants	8,30 €	15,50 €
Adultes (+ de 18 ans)	12,45 €	25,90 €

Abonnement Collectivités Collectivités Jeunesse : 10 documents dont 6 CD pour 6 semaines Collectivités Adultes : 20 documents dont 6 CD pour 6 semaines
--

	Gratuit	31,10 €
--	---------	---------

Ateliers

Multimédia (2 séances Adultes)	8,30 €	
Ateliers créatifs adultes	4 €	
Ateliers d'écriture (pour l'année)	20,60 €	30,60 €

Divers

Carte Perdue	3,10 €
Forfait 20 impressions (photocopies)	4 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N°03

CONVENTION D'UTILISATION DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE AERIENS POUR L'INSTALLATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATION EN FIBRES OPTIQUES

(Commission des Finances du 08/02/2017)

RAPPORTEUR : Emmanuelle ROCA

Dans le cadre du service public de communications, une convention quadripartite relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse et haute tension aériens afin d'établir et d'exploiter un réseau de communications en fibres optiques dans le département de Vaucluse doit être établie.

La convention quadripartite sera établie entre la société ERDF, la commune de Sorgues, le département de Vaucluse, et La société Vaucluse numérique.

En effet, la société Vaucluse numérique, délégataire du département de Vaucluse souhaite installer des équipements fibres optiques sur le réseau de distribution d'électricité afin d'accroître la rapidité de déploiement de ce réseau, en utilisant les infrastructures déjà en place.

La convention prend effet à compter de sa signature par les parties, et dure jusqu'à la fin de la délégation de service public de la société Vaucluse numérique.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la signature d'une convention d'utilisation des supports des réseaux publics de distribution d'électricité aériens pour l'installation d'un réseau de communication en fibres optiques, entre la société ERDF, la commune de Sorgues, le département de Vaucluse, et La société Vaucluse numérique.
-
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N° 04

ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

(Commission Aménagement du Territoire et Habitat du 09/02/17)

RAPPORTEUR : V. MURZILLI

Par délibération Municipale N°25 du 15 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention d'OPAH multi sites « Centre Ancien » et en a défini les modalités.

Suite à la saisine de la CCPRO le 16 décembre 2016 et conformément aux rapports d'analyse dressés, deux dossiers respectent les critères définis par la délibération municipale du 15 décembre 2011. Il s'agit de :

- Monsieur HANAFI Mohamed, propriétaire occupant d'un logement sis 129 rue Gentilly à Sorgues, qui effectue des travaux d'économie d'énergie d'un montant total de 5 025 € ;
- Mademoiselle COLOMA Sandrine, propriétaire occupante d'un logement sis 200 rue Pélisserie à Sorgues, qui effectue des travaux d'économie d'énergie d'un montant total de 7 269 €.

Le plan de financement tient compte du niveau de ressources du demandeur. Le montant de participation de la commune de Sorgues à ces dossiers d'OPAH, tel qu'il est prévu dans le plan de financement s'élève à :

- 732 € (dont 500 € d'éco-prime) pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie à Monsieur HANAFI Mohamed ;
- 818 € (dont 500 € d'éco-prime) pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie à Mademoiselle COLOMA Sandrine.

En conclusion du présent rapport, il vous est proposé :

- D'attribuer une subvention d'un montant global de 732 € euros à Monsieur HANAFI Mohamed ;
- D'attribuer une subvention d'un montant global de 818 € à Mademoiselle COLOMA Sandrine.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N° 05

CITE DES GRIFFONS : ACQUISITIONS DE BIENS de Monsieur et Madame CHAIB ET de Monsieur MONTEIRO

(Commission Aménagement du Territoire et Habitat du 09/02/17)

RAPPORTEUR : J. F. LAPORTE

Monsieur et Madame CHAIB sont propriétaires d'un logement de type 4 situé au premier étage du bâtiment N, Lot 406/416 représentant 99 tantièmes soit 66 m² et d'un garage Lot 665 situé au bloc 4 devant le bâtiment L représentant 14 tantièmes.

Monsieur MONTEIRO Eric est propriétaire d'un logement de type 3 situé au premier étage du bâtiment J, Lot 264 représentant 89 tantièmes soit 59 m².

Les propriétaires envisagent de vendre leurs biens situés Cité des Griffons à SORGUES, édifiés sur les parcelles cadastrées section DV : 53, 47, 48 et BB : 119, 24, conformément aux avis des domaines.

Dans le cadre de la politique de rénovation urbaine du site des Griffons, la Commune souhaite acquérir ces biens afin de lui permettre de mettre en œuvre le projet de requalification de la copropriété dégradée.

Des promesses de vente ont été signées pour concrétiser ces accords.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les compromis de ventes établis et autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers et de valider :

- l'acquisition moyennant la somme de 20 225 € des biens appartenant à Monsieur et Madame CHAIB propriétaires d'un logement de type 4 situé au premier étage du bâtiment N lot 406/416 représentant 99 tantièmes soit 66 m² et d'un garage Lot 665 situé au bloc 4 devant le bâtiment L représentant 14 tantièmes.
- l'acquisition moyennant la somme de 14 450 € du bien appartenant à Monsieur MONTEIRO propriétaire d'un logement de type 3 situé au premier étage du bâtiment J lot 264 représentant 89 tantièmes soit 59 m².

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N° 06

INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 22 mai 2014, les membres du conseil ont fixé les taux des indemnités des élus de la ville de Sorgues.

Conformément au CGCT le calcul des indemnités doit s'appuyer sur l'indice brut terminal de la fonction publique.

Cet indice (1015) est porté à 1022 à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est précisé que les taux des indemnités fixés par la délibération du 22 mai 2014 restent inchangés.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N° 07

ADHESION AU SERVICE HYGIENE ET SECURITE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE VAUCLUSE

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

Par délibération en date du 23 mars 2016 les membres du conseil ont autorisé la signature de la convention d'adhésion au service d'hygiène et sécurité du centre départemental de gestion du Vaucluse moyennant une contribution de 0,10 % de la masse salariale.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, au regard des effectifs et de la réglementation, la ville de Sorgues a dû se réaffilier auprès du Centre Départemental de Gestion.

Cette réaffiliation entraine entre autre la baisse de la contribution auprès du service d'hygiène et sécurité qui est portée à 0,07 % avec une adhésion forfaitaire annuelle de 450 € à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est par conséquent proposé aux membres du conseil d'approuver la nouvelle convention consultable auprès de la direction des ressources humaines et d'autoriser le Maire à la signer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N° 08

ADHESION DE LA COMMUNE DE SORGUES À L'A.E.P.V. (ASSOCIATION DES ELUS AU PATRIMOINE DE VAUCLUSE)

RAPPORTEUR : V. MURZILLI

La Ville de Sorgues et l'Association des Elus au Patrimoine de Vaucluse ont en commun la volonté de conserver, de restaurer et de la valoriser le patrimoine de leur territoire.

L'A.E.P.V. œuvre par ses conseils et par tous les moyens à sa disposition, au maintien et à la préservation de la qualité esthétique, culturelle et historique du patrimoine vauclusien.

L'activité de l'Association des Elus au Patrimoine de Vaucluse concerne les domaines suivants :

- La constitution d'un réseau de professionnels, d'experts, de conseillers et de personnes ressources dans différents domaines afin d'aider à défendre, sauvegarder et valoriser le patrimoine vauclusien dans un esprit de service public.
- La constitution de bases de données regroupant des professionnels, des experts, des conseillers et des personnes ressources dans le domaine de la protection et de la valorisation patrimoniale, de la recherche de financements, de l'expertise de projets.
- La création d'outils de soutien, d'aide et de conseils dans les démarches de connaissance et de protection du patrimoine des communes et intercommunalités adhérentes.
- L'organisation des « Journées Thématiques » consacrées à divers domaines touchant au patrimoine tels que la recherche de financements, le patrimoine naturel, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine civil et religieux des communes

Il est donc proposé que la Ville de Sorgues adhère à l'AEPV afin de bénéficier de son soutien pour toute action concernant le patrimoine communal pour un montant annuel de 250€.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion annuelle de l'association des Elus au Patrimoine de Vaucluse pour l'année 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2017

RAPPORT DE PRESENTATION N° 09

APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT (CCSC)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Une délibération de la CCSC en date du 25 octobre 2016 a approuvé les nouveaux statuts de cette dernière, applicables au 1^{er} janvier 2017 tenant compte de l'intégration de la commune de Sorgues.

Une délibération du Conseil Municipal de la commune de Sorgues en date du 24 novembre 2016 a approuvé ces statuts.

Toutefois, une différente interprétation des textes entre les services préfectoraux et aussi avec les communes membres, laisse un doute juridique sur l'identité de la personne morale en charge du PLU.

Afin de lever le doute sur l'exercice de cette compétence, et afin de traduire de manière non équivoque le choix du conseil municipal, il est préférable de renouveler l'approbation des nouveaux statuts de la CCSC.

Ainsi, les nouveaux statuts prévoient la possibilité pour les communes membres de s'opposer par délibération à venir, au transfert automatique de la compétence PLU et cela avant le 27 mars 2017 (cf. Loi Notre).

Les anciens statuts étaient rédigés de la manière suivante :

Statuts approuvés le 25/10/2016 :

I/ Compétences obligatoires

1- Aménagement de l'espace

Conduite d'actions d'intérêt communautaire

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Les nouveaux statuts proposés sont les suivants :

Nouveaux statuts proposés :

I/ Compétences obligatoires

1- Aménagement de l'espace

Conduite d'actions d'intérêt communautaire

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale **sous réserve de l'absence d'opposition des communes membres dans les conditions prévues par la loi (la loi prévoit que dans les 3 mois précédent le 27 mars 2017, si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, le transfert de compétences n'a pas lieu).**

Pour ce faire, la CCSC délibère le 27/02/2017 sur ses nouveaux statuts, charge aux communes de les approuver.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

ANNEXE :

- RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 (ROB)
- CONVENTION D'UTILISATION DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS CONSULTABLE AU SERVICE INFORMATIQUE
- STATUTS MODIFIES DE LA CCSC



Rapport d'orientations budgétaires 2017

SOMMAIRE

	Pages
<u>LE CONTEXTE :</u>	3
LE CONTEXTE ECONOMIQUE :	3
LE CONTEXTE DES COLLECTIVITES LOCALES :	3
<u>PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE</u>	4
PRESENTATION DE LA FISCALITE	6
PRESENTATION DES DOTATIONS	7
PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9
PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10
LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'INTERCOMMUNALITE	12
L'EVOLUTION PATRIMONIALE	13
<u>LES BUDGETS ANNEXES</u>	14
LE BUDGET ASSAINISSEMENT	14
LE BUDGET DES TRANSPORTS URBAINS	15
LE BUDGET DES POMPES FUNEBRES	16
LE BUDGET DE LA CUISINE CENTRALE	17
<u>ANALYSE PROSPECTIVE</u>	19
<u>ANNEXES</u>	25
RESUME DE LA NOTE DE CONJONCTURE DE L'INSEE DE DECEMBRE 2016	25
PRESENTATION DES PRINCIPAUX POINTS DE LA LOI DE FINANCES 2017 ET DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2016	26
GESTION DE LA DETTE BUDGET PRINCIPAL AU 31/12/2016	27
RESSOURCES HUMAINES	32

LE CONTEXTE :

LE CONTEXTE ECONOMIQUE :

« Extraits de la note de conjoncture de l'INSEE de décembre 2016 » :

Le Contexte International et européen

Au troisième trimestre 2016, le commerce mondial a progressé moins vite que l'activité : les économies émergentes n'ont pas encore redémarré, la croissance est restée modérée dans la zone euro tandis que l'économie américaine reprenait des couleurs.

D'ici mi 2017, les économies émergentes sortiraient de leur torpeur tandis que l'activité résisterait dans les économies avancées aux incertitudes politiques et au regain d'inflation.

La croissance s'élèverait un peu dans la zone euro grâce à l'accélération de la consommation. De plus, l'investissement en construction progresse à ce jour dans toute la zone euro les conditions de financement restant très favorables.

Les aléas se situent au niveau du contexte politique incertain face aux faits de 2016 (victoire du non au référendum italien, du Brexit au Royaume-Uni et de Donald Trump à la présidentielle américaine) et à venir (élections nationales en France et en Allemagne en 2017). Le risque est de voir se développer l'attentisme des investisseurs et l'instabilité sur les marchés des devises et des taux d'intérêts.

Le Contexte Français

L'activité a légèrement rebondi au troisième trimestre 2016 malgré la faiblesse de la demande intérieure. Toutefois, l'environnement financier reste favorable pour la France la politique monétaire de la zone euro étant accommodante. De plus, le cours du pétrole n'augmente pas malgré les perspectives de resserrement sur le marché physique.

Les exportations françaises augmenteraient nettement au premier semestre 2017 bénéficiant du dynamisme allemand et du rattrapage des livraisons aéronautiques. Grâce à cette accélération des exportations, le commerce extérieur ne pèserait plus sur l'activité malgré le dynamisme des importations.

Du côté de l'emploi, l'emploi marchand devrait continuer de progresser et le chômage baisserait légèrement d'ici mi 2017 à 9.8%. Les dispositifs de baisse du coût du travail (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, pacte de responsabilité et de solidarité, prime à l'embauche dans les PME) continueraient d'enrichir la croissance en emploi.

Le pouvoir d'achat pourrait ralentir du fait d'un regain de l'inflation qui se redresserait légèrement d'ici mi 2017 notamment du fait de la dissipation des effets de la baisse passée du prix du pétrole. Pour autant la consommation des ménages devrait rebondir en 2017.

L'investissement devrait être tonique aussi bien du côté des entreprises qui bénéficient d'un contexte favorable que des ménages.

LE CONTEXTE DES COLLECTIVITES LOCALES :

L'année 2016 est marquée par la diminution de l'épargne brute du bloc communal. Des efforts notables sont poursuivis sur les dépenses de fonctionnement dont le rythme de progression est limité alors même que certaines économies réalisées sur les exercices passés ne sont pas ou plus reconductibles.

Toutefois, les recettes de fonctionnement, absorbant pour la troisième année consécutive la contribution au redressement des comptes publics, augmentent moins vite que les dépenses.

Les dépenses d'investissement du bloc communal interrompent leur baisse tout en restant à un niveau faible. Les emprunts devraient enregistrer une baisse marquée l'épargne et les recettes d'investissement suffisant à couvrir le besoin de financement. Le bloc communal pourrait ainsi entrer en situation de désendettement le stock de dette diminuant.

PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

L'amélioration des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG) entamée en 2014 se poursuit en 2016.

L'épargne brute augmente de 629 000 € entre 2015 et 2016 portant le taux d'épargne brute à 14.81%. Il retrouve quasiment son niveau de 2009 soit avant l'impact sur les comptes de la baisse des dotations de l'Etat.

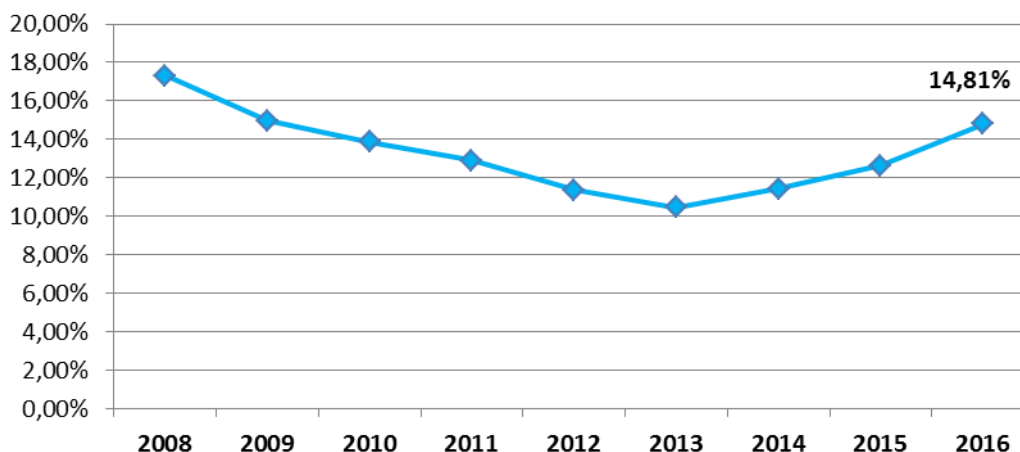
Cette nette amélioration s'explique par deux phénomènes :

- l'augmentation importante des produits de fonctionnement de 2.1% par rapport à 2015. Elle trouve son origine dans la forte hausse de l'attribution de compensation qui passe de 7.9 M d'€ en 2015 à 9 M d'€ en 2016 suite à la modification du pacte financier avec la CCPRO. Cette hausse compense nettement la baisse de la DGF de 529 000 €.

- des charges de fonctionnement courant dont l'évolution est maîtrisée. Elles diminuent de 85 000 €. Les charges de personnel augmentent de 1.8% sous l'effet de modification législatives (hausse des traitements des catégories A, B et C et intégration d'une partie des primes dans le traitement de base qui provoque une augmentation des cotisations de retraite). Cette hausse est compensée par la diminution des charges à caractère général permettant le fonctionnement des services de 83 000 € et sous l'effet de la baisse des subventions aux associations, de la subvention au CCAS du fait de la mutualisation et de la subvention d'équilibre de la cuisine centrale.

Ainsi, dans un contexte de diminution de l'épargne brute du bloc communal, la Commune de Sorgues tire son épingle du jeu grâce à l'évolution dynamique de ses recettes de fonctionnement qui permettent l'augmentation de son épargne nette (autofinancement dégagé de la section de fonctionnement après paiement du capital de la dette) de 2.8%.

Evolution du Taux d'Epargne Brute



CHAINE DU FINANCEMENT : MONTANT

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Produits fonctionnement courant stricts	25 285	25 330	25 522	25 320	25 882
Impôts et taxes	17 927	18 070	18 484	18 971	20 140
Contributions directes	8 958	9 210	9 308	9 636	9 649
Dotation communautaire reçue	7 901	7 900	7 902	7 902	9 068
Attribution FPIC	0	0	149	186	240
Solde impôts et taxes	1 068	960	1 126	1 247	1 182
Dotations et participations	5 793	5 509	5 243	4 670	3 997
DGF	3 270	3 235	3 031	2 521	1 992
Compensations fiscales	703	682	627	623	550
Solde participations diverses	1 820	1 592	1 585	1 526	1 456
Autres produits de fct courant	1 565	1 751	1 794	1 680	1 745
Produits des services	1 114	1 277	1 298	1 260	1 312
Produits de gestion	452	473	497	420	433
Atténuations de charges	131	150	128	125	100
Produits de fonctionnement courant (A)	25 417	25 481	25 649	25 445	25 982
Produits exceptionnels larges	101	128	120	136	116
Produits exceptionnels	101	128	120	136	116
Produits de fonctionnement (B)	25 518	25 609	25 770	25 582	26 098
Charges fonctionnement courant strictes	22 155	22 366	22 457	21 937	21 750
Charges à caractère général	4 001	4 109	3 854	3 911	3 828
Charges de personnel	13 300	13 643	13 944	13 830	14 085
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	4 853	4 615	4 659	4 196	3 837
Atténuations de produits	63	110	100	132	234
Contributions fiscales (FPIC, ...)	63	110	100	132	234
Charges de fonctionnement courant (C)	22 217	22 476	22 557	22 069	21 984
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	3 199	3 004	3 092	3 376	3 998
Charges exceptionnelles larges	236	314	87	121	108
Charges exceptionnelles	236	314	87	121	108
Charges de fct. hors intérêts (D)	22 453	22 790	22 644	22 191	22 092
EPARGNE DE GESTION (B-D)	3 065	2 818	3 125	3 391	4 006
Intérêts (E)	166	142	176	156	141
Charges de fonctionnement (F = D+E)	22 620	22 932	22 820	22 347	22 233
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	2 898	2 677	2 949	3 235	3 864
Capital (H)	755	607	600	615	502
EPARGNE NETTE (I = G-H)	2 143	2 069	2 350	2 620	3 363
Dépenses d'investissement hors dette	3 615	6 144	2 557	2 440	3 587
Dép d'inv hors annuité en capital	3 615	6 144	2 557	2 440	3 587
EPARGNE NETTE	2 143	2 069	2 350	2 620	3 363
Ressources propres d'inv. (RPI)	917	755	1 393	1 045	679
Fonds affectés (amendes, ...)	63	49	75	72	97
Subventions yc DGE / DETR	41	328	853	73	89
Emprunt	0	1 700	0	0	0
Variation de l'excédent global	-450	-1 242	2 114	1 370	642
Excédent Global de Clôture (EGC)	2 622	1 380	3 493	4 863	5 505

Le produit fiscal de la ville y compris compensations diminue de 103 000 € par rapport à 2015 à taux inchangés.

Cette diminution trouve son explication:

- pour 70% dans la diminution des compensations fiscales. Comme annoncé, en 2015, l'Etat a dégrèvé la part des ménages modestes de plus de 65 ans au revenu le plus faible (qui sortait du mécanisme d'exonération). Pour 2016, cette part n'est plus dégrèvée mais fait l'objet d'une compensation qui a pour conséquence une baisse du produit fiscal en 2016 ainsi que de la compensation avant de retrouver son niveau en 2017 (toute chose égale par ailleurs). Il y aura donc un effet de rattrapage.
- Pour 30% dans la très faible dynamique des bases (évolution du nombre de logement et du nombre de redevable notamment et revalorisation annuelle des bases par la loi de finances de 1% en 2016)

Ainsi, le ralentissement déjà constaté sur les précédents exercices dans la dynamique des recettes fiscales continue. Sur la période 2012-2016 les bases nettes augmentent de 8.9 % et les produits également. Cependant, les compensations ont baissées en moyenne sur la période de 22 %.

Toutefois, la part des trois taxes locales de la commune hors compensations de l'Etat dans ses recettes réelles de fonctionnement reste stable à 36% en 2016 comme sur les exercices précédents.

Pour comparaison, le produit de taxe d'habitation de la ville en 2015 est de 171 €/habitant contre 226 €/habitant pour les communes de la même strate démographique démontrant notamment la faiblesse des revenus d'une partie de la population (source DGCL : les comptes des communes).

En revanche, le produit de taxe sur le foncier bâti est de 335 €/habitant en 2015 contre 295 €/habitant pour les communes de la même strate démographique (source DGCL : les comptes des communes). Cela peut être relié à l'attractivité du territoire.

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

	2012	2013	2014	2015	2016
Taux TH	16,57%	16,57%	16,57%	16,57%	16,57%
Taux FB	23,83%	23,83%	23,83%	23,83%	23,83%
Taux FNB	50,51%	50,51%	50,61%	50,61%	50,61%

BASES NETTES D'IMPOSITION

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Base nette TH	17 638	18 575	18 430	19 292	19 238
Base nette FB	24 025	25 060	25 599	26 276	26 187
Base nette FNB	278	259	266	273	274

PRODUITS FISCAUX

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Produit TH	2 923	3 078	3 054	3 197	3 188
Produit FB	5 725	5 972	6 100	6 262	6 240
Produit FNB	140	131	134	138	139
Produit 3 Taxes ménages	8 788	9 180	9 288	9 596	9 567

COMPENSATIONS FISCALES

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Compensations TH	409	430	419	482	381
Compensations FB	76	66	56	34	77
Compensation FNB	26	26	25	23	21
Compensations TP / CFE / CVAE	192	160	126	83	71
Compensations fiscales	703	682	627	623	550

PRODUITS FISCAUX Y COMPRIS COMPENSATIONS

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Produit et compensation TH	3 332	3 508	3 473	3 679	3 569
Produit et compensations FB	5 801	6 038	6 156	6 296	6 318
Produit et compensation FNB	166	157	160	161	160
Produits et comp. ménages	9 299	9 702	9 789	10 136	10 046
Produit et compensations TP / CFE / CVAE	192	160	126	83	71
Produits et comp. Totaux	9 491	9 863	9 915	10 219	10 117

PRESENTATION DES DOTATIONS

La DGF de la commune baisse pour contribuer à l'effort de redressement des finances publiques.

Ainsi, sur l'exercice 2016, la DGF de la commune baisse de 529 000 € à 1 992 000 €.

Ainsi, sur la période 2011-2016, la DGF sera passé de 3,3 M€ à 1,9 M€ soit une diminution de 42%. Sa part dans les produits réels de fonctionnement poursuit sa baisse passant à 7,63% et la DGF par habitant n'est plus que de 100.13 € par habitant en 2016.

Ratio DGF par habitant



POPULATION DGF

	2012	2013	2014	2015	2016
Population totale	18 211	18 220	18 410	18 699	18 755
Résidences secondaires	74	74	70	63	59
Majoration places de caravane *	80	80	80	80	76
Population DGF	18 365	18 374	18 560	18 842	19 890

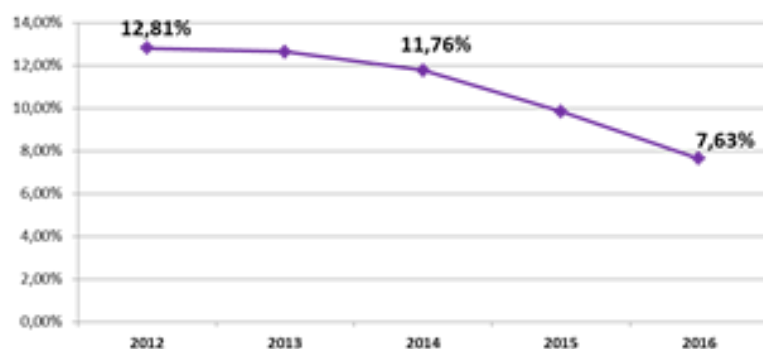
(*) Le nombre de places est x par 2 si la commune est éligible à la DSU ou à la DSR bourg-centre en n-1

DGF et FONDS DE PEREQUATION

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Dotation forfaitaire (DF)	2 775	2 731	2 521	2 006	1 472
Effet variation de population	-25	1	21	29	5
Effet prélèvement pour péréquation	-47	-44	-41	-76	-60
Contribution RFP			-191	-468	-479
+ Dotation aménagement (DSU)	495	504	510	515	520
= DGF (A)	3 270	3 235	3 031	2 521	1 992
+ FPIC	0	0	149	186	240
= Fonds de péréquation (B)	0	0	149	186	240
Compensations fiscales (C)	703	682	627	623	550
DOTATIONS (A) + (B) + (C)	3 972	3 917	3 807	3 329	2 782

(*) En 2011, la fraction CPS de la DC est augmentée à hauteur de la suppression du prélèvement FT et diminuée du montant de la TASCOM transférée

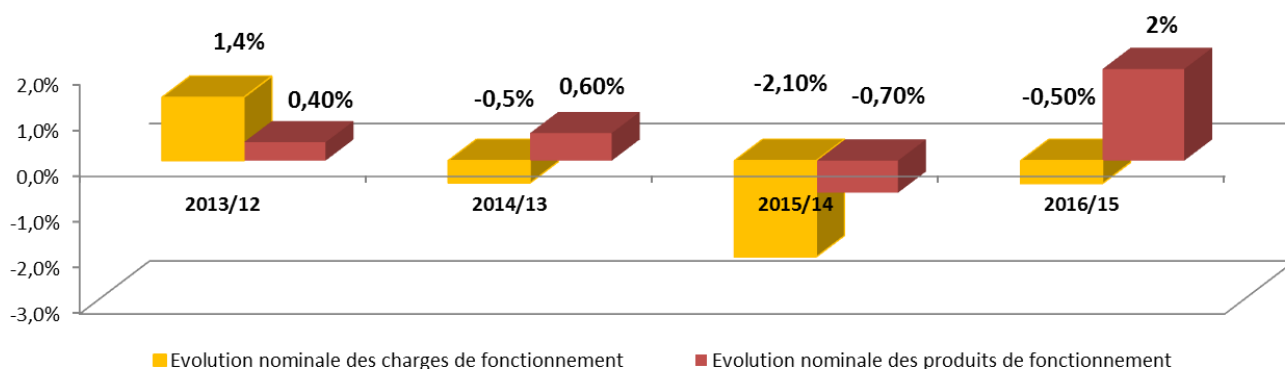
Ratio DGF sur Produits de fonctionnement



PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dans leur ensemble, les charges de fonctionnement diminuent de 0.4 % en valeur nominale entre 2015 et 2016. On constate donc une stabilité suite à la baisse de 2% entre 2014 et 2015. L'évolution maîtrisée des charges à hauteur de la baisse des dotations de l'Etat et afin d'éviter l'effet ciseau devient de plus en plus complexe à mettre en œuvre au fil des exercices.

Evolution nominale des charges et des produits de fonctionnement



Les charges à caractère général (chapitre 011 fournitures de biens et services, prestations, assurances, impôts foncier...), qui contribuent au fonctionnement courant de la collectivité, diminuent en moyenne de 1.1% sur la période 2012-2016. Elles baissent de 2.1 % sur la dernière année. Cette diminution s'explique de par les efforts réalisés sur les postes de dépenses des fêtes et cérémonies, et de l'entretien et de la maintenance notamment.

Les charges de personnel augmentent de 1.8% notamment sous l'effet de modifications réglementaires ayant conduites à des revalorisations salariales.

Les charges de gestion courante (participation au SDIS, subventions, subvention d'équilibre du budget annexe de la cuisine centrale...) diminuent de 8.5% par rapport à l'exercice précédent actant un effort de contrôle de la section de fonctionnement sous l'effet conjugué :

- de la poursuite de la baisse de la subvention accordée au CCAS pour son fonctionnement permise par les économies réalisées grâce à la mutualisation des services effective depuis 2016 et celle des subventions aux associations.
- de la diminution de la subvention d'équilibre versée au budget annexe de la cuisine centrale pour équilibrer son fonctionnement.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT : MONTANT

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Charges fct courant strictes	22 155	22 366	22 457	21 937	21 750
Charges à caractère général	4 001	4 109	3 854	3 911	3 828
Charges de personnel	13 300	13 643	13 944	13 830	14 085
Autres charges de gestion courante	4 853	4 615	4 659	4 196	3 837
Atténuations de produits	63	110	100	132	234
Contribution FPIC	63	110	100	132	234
Charges de fonctionnement courant	22 217	22 476	22 557	22 069	21 984
Charges exceptionnelles larges	236	314	87	121	108
Charges exceptionnelles (67)	221	265	74	110	104
Provisions semi-budgétaires (68)	15	49	13	12	4
Charges de fct hors intérêts	22 453	22 790	22 644	22 191	22 092
Intérêts	166	142	176	156	141
Charges de fonctionnement	22 620	22 932	22 820	22 347	22 233

PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le financement de la section d'investissement

Le financement à moyen et long terme : l'état de la dette

ANNUITE DE LA DETTE

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Capital	755	607	600	615	502
Intérêts	166	142	176	156	141
Annuité de la dette	921	749	776	771	643

ENCOURS DE DETTE AU 31/12

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Encours brut	5 028	6 121	5 521	4 906	4 403
/ Epargne brute	2 898	2 677	2 949	3 235	3 864
Encours brut / Epargne brute	1,7	2,3	1,9	1,5	1,1

RATIOS DE DETTE

	2012	2013	2014	2015	2016
Encours corrigé / Capital (en années)	7,7	8,3	10,2	9,0	9,8
Encours corrigé par habitant	276,1	335,9	299,9	262,4	234,8
Encours corrigé / Produits de fonctionnement	19,7%	23,9%	21,4%	19,2%	16,9%

Au 31/12/16, l'encours de la dette s'élève à 4,4 M€ soit une baisse de 503 000 € par rapport à 2015. En 2016 comme sur les exercices précédents, la ville n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses dépenses d'investissement. Le dernier emprunt mobilisé par la commune remonte à l'exercice 2013.

Le ratio encours/épargne brute qui évalue le degré d'endettement de la commune diminue sensiblement sous le double effet de la diminution de l'encours suite à l'absence de réalisation d'emprunt en 2016 et de l'amélioration de l'épargne brute. Ce ratio théorique permet de savoir que si la commune consacre la totalité de son épargne brute pour rembourser le capital de sa dette, il lui faut 1,1 ans pour se désendetter totalement en 2016 (pour information, le seuil d'alerte est atteint lorsque le ratio égale ou dépasse les 8 années).

L'encours de dette par habitant diminue à 234 € en 2016 soit une baisse de 27 € par habitant. L'encours national moyen par habitant de la même strate démographique est de 944 € en 2015 (source DGCL).

Les emprunts sont à 95% en taux fixes classiques et le solde en taux révisables. La dette est répartie entre cinq prêteurs différents (cft : annexes de la dette du budget principal).

La collectivité n'a pas d'emprunts toxiques.

La Commune est faiblement endettée à ce jour. Cela est aussi le résultat du transfert de la compétence voirie à la CCPRO qui s'est traduit par un transfert de dette. L'intercommunalité porte une partie de l'endettement du territoire même si cette charge est compensée par un transfert de produits également.

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt en 2017 pour financer les investissements prévus estimés à 5 M d'euros.

Le financement à court terme : la trésorerie

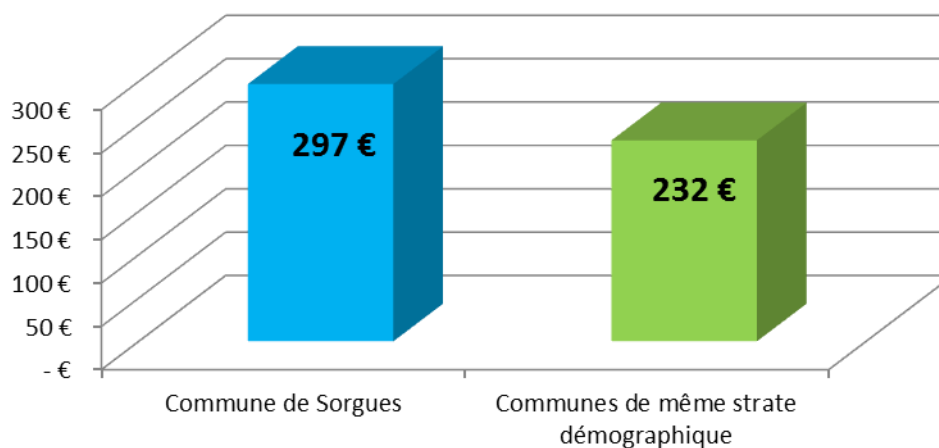
La trésorerie de la commune s'élève à 5,8 millions en moyenne sur le dernier trimestre 2016.

Le seuil d'alerte est fixé à 1,2 millions car permettant la couverture totale d'un mois de charges de personnel.

Cela constitue une marge de manœuvre pour la commune à manier toutefois avec précaution.

Le fonds de roulement de la commune en 2015 est supérieur à la moyenne des communes de la même strate démographique. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Fonds de roulement 2015 en €/habitant (Source DGCL)



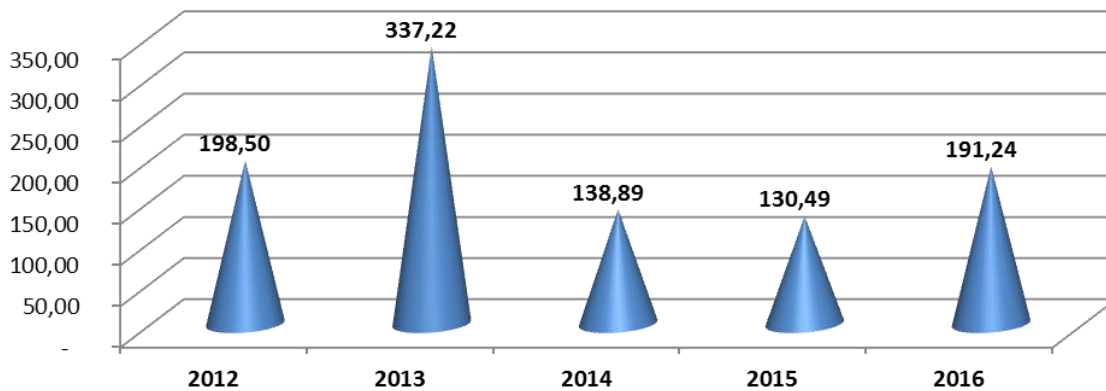
Le financement des dépenses d'investissement hors dette

FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'investissement hors dette	3 615	6 144	2 557	2 440	3 587
Dépenses d'équipement	3 614	6 144	2 556	1 431	3 585
Dépenses directes d'équipement	3 549	4 901	2 032	785	3 282
Dépenses indirectes (FdC + S.E.)	65	1 243	524	645	303
Dépenses financières d'inv.	0	0	1	1 009	1
Dép d'inv hors annuité en capital	3 615	6 144	2 557	2 440	3 587
Financement de l'investissement	3 165	4 902	4 670	3 810	4 228
EPARGNE NETTE	2 143	2 069	2 350	2 620	3 363
Ressources propres d'inv. (RPI)	917	755	1 393	1 045	679
FCTVA	482	295	608	238	255
Produits des cessions	56	335	333	528	149
Diverses RPI	379	125	452	279	275
Fonds affectés (amendes, ...)	63	49	75	72	97
Subventions yc DGE / DETR	41	328	853	73	89
Emprunt	0	1 700	0	0	0
Variation de l'excédent global	-450	-1 242	2 114	1 370	642

En 2016, les dépenses d'équipement s'élèvent à 3,5 M€. Elles sont couvertes à 94% par l'épargne nette. Les recettes propres d'investissement alimentent l'excédent de clôture pour 642 000 €. Elles sont toutefois en forte baisse du fait de la diminution du montant des cessions patrimoniales moins importantes en 2016 que sur les trois exercices précédents.

Dépenses d'investissement hors dette par habitant

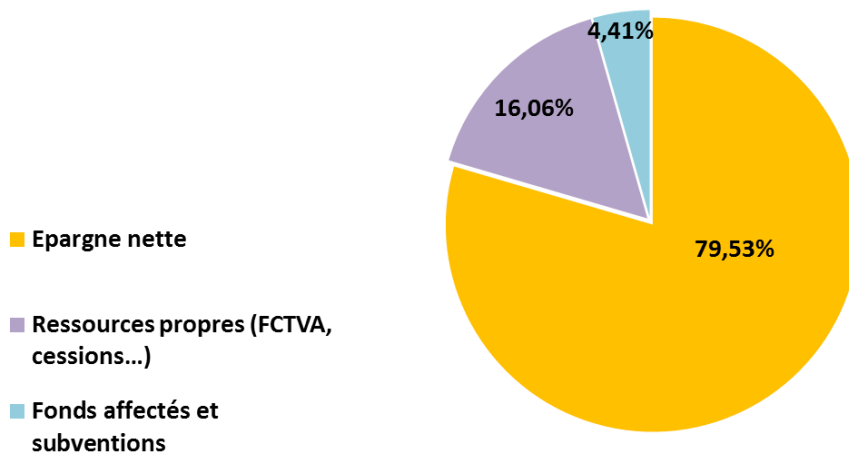


Les dépenses d'investissement ramenées à la population montrent une hausse de 60.75 € en 2016 par rapport à 2015.

Cette augmentation des dépenses d'équipement à 4.2 M d'€ en 2016 s'explique entre autres par la réalisation du projet des tennis couverts à Sorgues.

L'investissement est financé pour une très large part par l'épargne nette à 79%, les subventions diverses et les cessions ne représentant que 20% du financement.

Financement de l'investissement en 2016



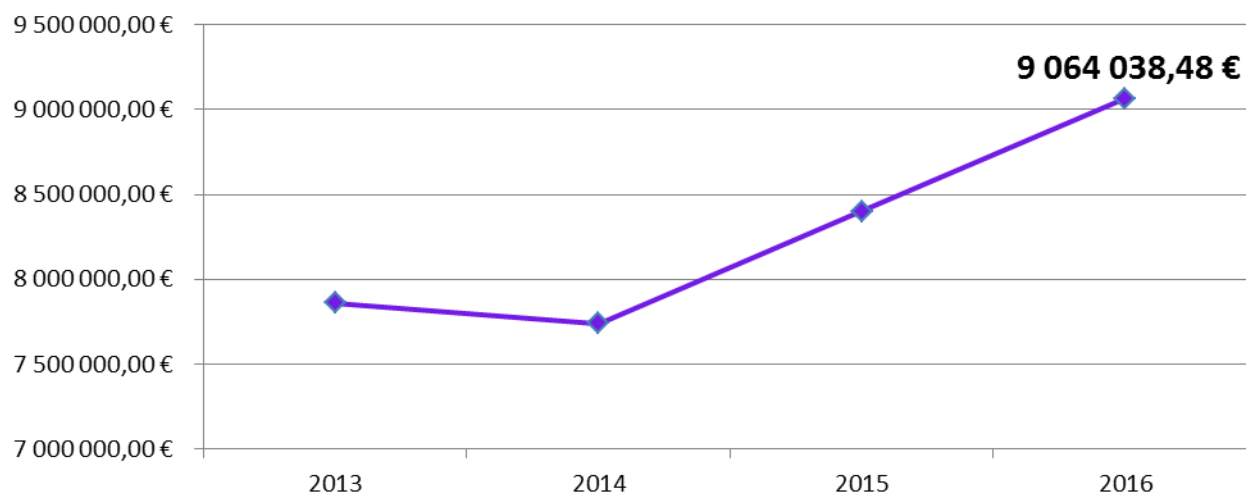
LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'INTERCOMMUNALITE

La Commune de Sorgues est membre de la CCPRO (Communauté de Communes des Pays de Rhône et d'Ouvèze) en 2016.

A ce titre, des flux financiers directs existent entre les deux collectivités :

En 2016, les seules sommes versées par la commune à la CCPRO ont concerné de la refacturation de prestations notamment informatiques. La ville a reçu un total de 9 067 646 € correspondant à l'attribution de compensation (AC).

Flux net (hors mise à disposition)



On constate que le flux net des transactions entre les deux structures s'est encore amélioré au profit de la ville en 2016 de 663 591 € du fait de l'absence de versement par la ville de fonds de concours et du nouveau calcul de l'attribution de compensation.

La ville quitte la CCPRO au 31 décembre 2016 pour intégrer la CCSC aussi de nouveaux flux financiers vont se mettre en place à compter de l'exercice 2017.

L'attribution de compensation provisoire actée pour 2017 pour la commune de Sorgues, qui tient compte du transfert par la commune à la CCSC des compétences espaces verts et autorisations liées au droit des sols, s'élève à 8 106 747 €.

L'EVOLUTION PATRIMONIALE

L'exercice 2016 :

Les cessions à titre onéreux ont représenté en 2016 un montant de 149 150 € de recettes pour la commune dont 148 250 € suite à la vente d'une maison située au chemin des Ramières à Sorgues.

Les cessions gratuites, d'un montant de 129 397 € concernent :

- une cession de terrain situés Chemin Camsaud à la CCPRO pour un montant évalué à 150 €.
- une cession au SDIS de Vaucluse pour 129 247 € relative aux terrains de la caserne des pompiers de Sorgues.

Les acquisitions pour un montant de 151 068 € ont notamment pour objet :

- les acquisitions aux griffons pour 32 609 €.
- les acquisitions de terrains à la Lionne pour 111 382 €.

Le prévisionnel 2017 :

Pour l'exercice 2017, la politique d'acquisition de la commune prévisionnelle est axée sur :

- la poursuite de la politique d'acquisition aux Griffons pour 100 000.00 €.
- des acquisitions de terrains divers et de voirie pour 80 715.00 €.

Les cessions envisagées pourraient apporter en 2017 environ 300 000 € de recettes à la commune.

LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le résultat global de clôture de ce budget 2016 est d'environ 371 798 €. L'exercice 2016, de par la diminution des dépenses d'investissement réalisées, permet la constitution d'un autofinancement permettant d'envisager la réalisation de programmes de travaux d'assainissement.

La section de fonctionnement :

Les recettes réelles 2016 d'un montant de 430 050 € sont constituées à 94% par la redevance d'assainissement reversée par la SDEI dans le cadre du contrat de délégation de service public. 5 % des recettes proviennent de la participation à l'assainissement collectif réglée par les usagers pour leur raccordement au réseau. Les recettes de la redevance d'assainissement connaissent une forte diminution par rapport à 2015 de 31% entre autres du fait d'une diminution des consommations d'eau et d'opérations comptables.

Les dépenses réelles 2016 d'un montant de 37 599 € sont constituées à 44% par les interventions de prestataires pour débouchage et curage du réseau et à 48% par les charges de personnel. Elles sont stables par rapport à l'exercice précédent traduisant des dépenses visant à l'entretien quotidien du réseau d'assainissement.

Le tarif de la redevance d'assainissement n'est pas modifié en 2017.

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement pour 2017 sont estimées à environ 420 K€. Elles permettent de financer les dépenses d'entretien du réseau ainsi que de dégager de l'autofinancement pour la réalisation des travaux ce budget étant un budget d'investissement (les principales dépenses affectent la section d'investissement).

La section d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement sont en baisse pour s'établir à 272 406 € en 2016 contre 1.4 Md'€ en 2015. 37% des dépenses sont relatives à la fin des travaux d'assainissement engagés au Chemin des Daulands.

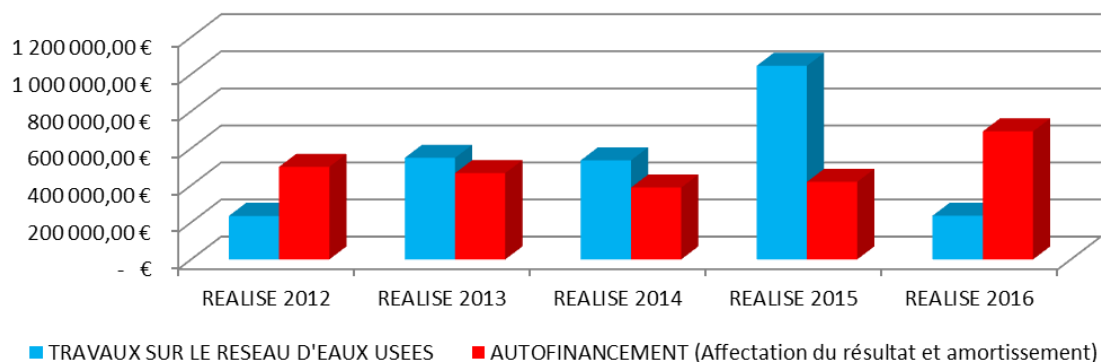
Elles sont entièrement autofinancées sans nouveau recours à l'emprunt. La section d'investissement dégage même un excédent de 408 349 € sur l'exercice.

Au 31/12/2016, l'encours de la dette de ce budget s'élève à 15 000 €. La dette, constituée d'un seul emprunt, est 100 % à taux fixe et non toxique (classe A1 de la charte Gissler). Cet emprunt représente une annuité de 3 000 € et s'éteindra en 2020.

Le budget 2017 permet le financement de dépenses réelles d'investissement à hauteur de 730 000 € environ par l'autofinancement. Un emprunt pourrait venir conforter ce financement afin de réaliser notamment les travaux suivants :

- Réseaux eaux usées Route d'Entraigues.
- Réseaux eaux usées Rue Duclés.

Financement des travaux sur le réseau d'eaux usées



LE BUDGET DU TRANSPORT URBAIN

En 2016, le résultat de clôture s'élève à 336 032 € contre 438 950 € en 2015. Ce résultat s'explique par plusieurs éléments :

La section de fonctionnement :

Le résultat de cette section se dégrade par rapport à celui de 2015 avec un excédent de 57 535 € contre 125 357 € précédemment. La diminution des recettes du versement transport due au relèvement du seuil d'exigibilité à 11 salariés pour les entreprises du territoire provoque la diminution de 6% des recettes d'exploitation. Les recettes de la vente des tickets restent stables.

Les dépenses d'exploitation augmentent de manière maîtrisée l'augmentation du contrat de transport urbain de 4% étant compensée partiellement par la diminution de 1% des charges de personnel.

L'augmentation du contrat de transport s'explique par une modification de certains tracés et des horaires afin de caler l'offre sur le besoin des usagers.

Pour 2017, il n'est pas prévu de modification de lignes ou d'horaires dans l'application du contrat de transport.

Les recettes du versement transport devraient augmenter mécaniquement du fait du versement des compensations 2016 liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises. Ces compensations n'ont pas été versées en 2016 mais devraient l'être en 2017.

La section d'investissement :

Le résultat 2016 de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 160 454 € qui s'explique par une reprise de travaux sur les arrêts de bus à hauteur de 195 657 €.

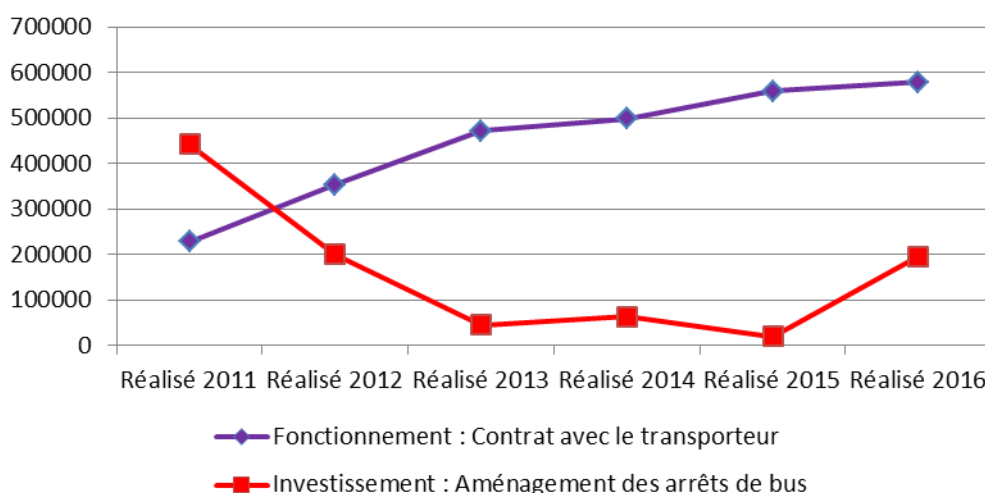
Ces dépenses sont entièrement autofinancées notamment par l'utilisation de la réserve de 91 509 € constituée sur l'exercice précédent.

Ce budget n'a pas de dette.

Pour 2017, il n'est pas prévu d'opération de travaux hormis des aménagements ou réparations sur les arrêts existants.

Malgré la reprise de l'investissement en 2016, ce budget, créé en 2011, reste un budget de service qui assure la prestation de transports sur la commune où les dépenses sont principalement des dépenses de fonctionnement.

Evolution des dépenses d'investissement et de fonctionnement



LE BUDGET DES POMPES FUNEBRES

Le conseil d'exploitation s'est réuni le 20 février 2017 afin de présenter les résultats 2016 du budget annexe des pompes funèbres ainsi que les orientations budgétaires pour 2017.

Ce budget est un budget de service assurant les prestations d'obsèques et de transport de corps. Le résultat global de clôture 2016 est d'environ 57 631 €.

La section d'exploitation :

L'objectif de ce budget est le rendu d'un service de qualité au prix équilibrant le budget. Le résultat d'exécution de la section d'exploitation est excédentaire en 2016 de 6 425 € contre 1 789 € en 2015.

La création d'un excédent de fonctionnement s'explique par une activité moindre en 2016 par rapport en 2015 qui a provoqué une décélération des dépenses de personnel (92% des dépenses de fonctionnement) plus importante que celles des recettes.

Pour 2017, l'évolution tarifaire acte une augmentation d'environ 2.5 % afin d'assurer la stabilité financière du service. Il n'est pas prévu de modification des prestations ni de réorganisation du fonctionnement du service. Aussi, le budget 2017 est dans la lignée du budget 2016.

La section d'investissement :

En 2016, comme sur les exercices précédents, il n'y a pas de réalisation sur la section d'investissement. Le patrimoine de ce budget est constitué par le véhicule nécessaire à l'activité de transport de corps.

Pour ce matériel de transport utilisé par le service, la commune a reconstitué par le processus des amortissements aujourd'hui terminé une marge de 27 041 €.

Le prix actuel du marché d'un corbillard non réfrigéré est estimé à 35 000 € HT. Aussi, l'excédent généré en fonctionnement sur l'exercice pourrait faire l'objet d'un transfert à la section d'investissement en cas de besoin et assurer le changement de véhicule par l'autofinancement.

LE BUDGET DE LA CUISINE CENTRALE

Le résultat global de clôture de 2016 est de 8 623 € contre 77 889 € en 2015. Cette diminution importante s'explique par l'utilisation de l'excédent de fonctionnement reporté de 2015 pour diminuer le montant de la subvention d'équilibre nécessaire de 540 000 € en 2015 à 406 000 € en 2016.

Sans utilisation de cet excédent de fonctionnement reporté, le montant de la subvention d'équilibre nécessaire aurait été de 479 000 €.

La section de fonctionnement :

Le résultat 2016 de la section de fonctionnement déficitaire de 72 612 € est volontaire. Il permet l'utilisation de l'excédent constitué sur l'exercice précédent pour diminuer le montant de la subvention du budget principal et le retour à l'équilibre avec un résultat global de clôture de fonctionnement 2016 de 731 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 1.3% tandis que les recettes réelles baissent de 5%.

La diminution des dépenses réelles de fonctionnement de 1.3% par rapport à 2015 masque des évolutions différenciées :

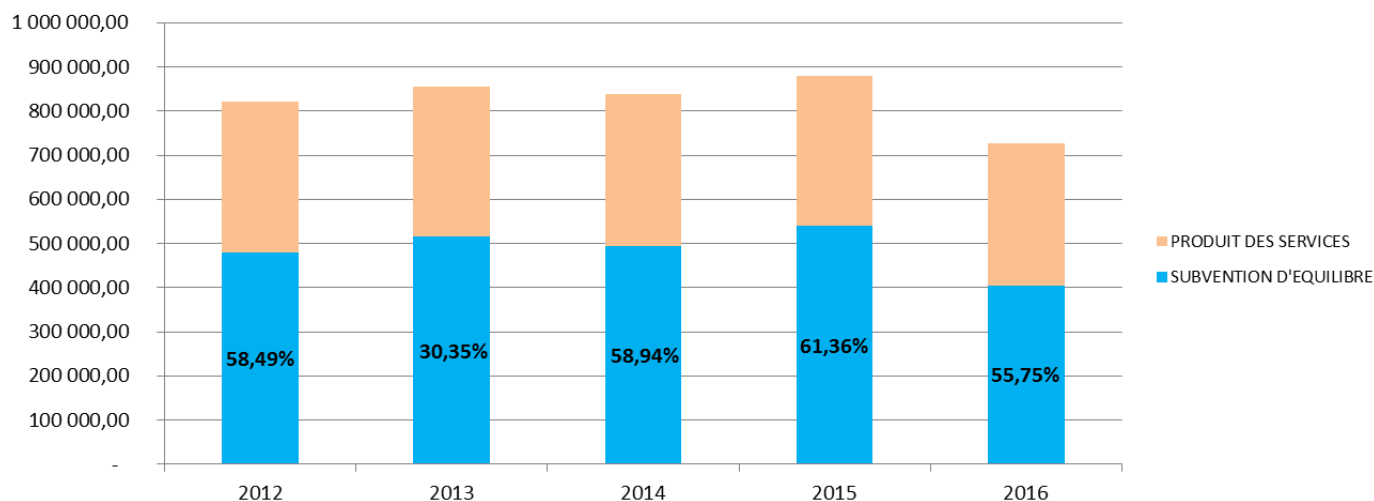
- forte augmentation des dépenses liées aux fluides avec des dépenses d'électricité qui font plus que doubler.
- baisse des dépenses d'alimentation de 5 % en 2016 (baisse pour la deuxième année consécutive de ce poste de dépense qui tient compte d'une amélioration de l'approvisionnement, de la gestion des quantités et de la modification des prestations rendues mais également de la diminution de la fréquentation du self).
- diminution des charges de personnel de 3%.
- diminution des produits de services de 5%. Cette baisse s'explique par une réduction des encaissements constatés sur les cantines due à la gestion des impayés. Les recettes des repas du foyer logement en année pleine s'élèvent à 36 996 €.

Les prestations payantes servies par la cuisine centrale augmentent de 3.6% par rapport à 2015 sous plusieurs effets :

Les repas servis aux agents communaux dans le cadre du self diminuent de 75%. Les repas servis aux scolaires sont stables. Toutefois, la baisse constatée au self est compensée par les prestations de repas au Foyer Logement en année pleine sur 2016 alors qu'elles commencent en septembre en 2015 et les repas servis pour les crèches qui augmentent de 22%.

Cette augmentation des prestations ne se retrouve pas dans les recettes des prestations de service du fait de la prestation crèche pour laquelle le coût du repas est inclus dans le forfait payé par les parents (encaissé en recette sur le budget principal). Avec neutralisation de l'effet crèche, les prestations seraient stables entre 2015 et 2016 le Foyer Logement compensant le self.

Financement de la section de fonctionnement



La part de la subvention d'équilibre dans le financement du fonctionnement de la cuisine centrale reste stable les variations constatées en 2015 et 2016 étant dues à la réalisation d'un excédent en 2015 utilisé en 2016.

Pour l'exercice 2017, il est prévu un montant total de dépenses de fonctionnement d'environ 414 000 € basé sur une stabilité pour l'alimentation. Comme pour les années précédentes, la subvention d'équilibre du budget principal viendra abonder ce budget. Son montant est prévu à la hausse du fait de l'utilisation des réserves de fonctionnement en 2016.

La section d'investissement :

Les dépenses 2016 s'élèvent à 4 867 € de renouvellement de matériel pour la cuisine centrale traduites par l'acquisition d'un nouveau four mixte. L'autofinancement paie ces dépenses comme sur les exercices précédents. Ce budget n'a pas de dette.

Pour 2017, le budget de la cuisine centrale peut supporter un montant de dépenses d'investissement de 16 000 € entièrement autofinancées. Cela permettra, comme sur l'exercice précédent, les acquisitions de remplacement en cas de panne car à ce jour, aucune acquisition n'est prévue.

ANALYSE PROSPECTIVE

A partir des hypothèses définies ci-dessous, il est possible de projeter une estimation de la situation financière de la ville à l'horizon 2020. Il convient d'être prudent sur l'interprétation des résultats. En effet, plusieurs facteurs influenceront le résultat (politique indiciaire nationale des fonctionnaires, poursuite ou non de la baisse des dotations au-delà de 2017, dynamique des bases...).

L'épargne nette atteindrait un niveau de 1.6 M d'€ en 2020 les produits de fonctionnement diminuant de 0.1% par an à compter de 2018.

Les charges de fonctionnement connaîtraient une augmentation entre 1.1% et 1.5% par an à compter de 2018 les efforts réalisés sur les exercices précédents pour maîtriser l'évolution des dépenses tout en maintenant le même niveau de service public n'étant pas tous reconductibles et de nouvelles niches d'économies étant de plus en plus difficiles à dégager.

La dégradation des soldes d'épargne qui interviendrait avec la poursuite de la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités est accompagnée par la prospective. L'objectif est de permettre à la collectivité de financer ses projets d'investissement. L'utilisation de la trésorerie permettra d'arriver en fin de mandat sans nouvel emprunt sauf réalisation d'opérations exceptionnelles et créatrices de revenus (ex : travaux au château Gentilly). La collectivité pourrait réaliser en moyenne 4.3 M d'€ d'investissement par an entre 2017 et 2020.

La prospective s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- En recettes :

Les collectivités locales évoluent dans le contexte normatif national d'objectif de redressement des comptes aboutissant à des recettes moins dynamiques et certaines qu'auparavant. Les choix réalisés dans cette prospective sont les suivants :

- Fiscalité reversée : Pour 2017, le montant de l'attribution de compensation versé par la CCSC est fixé à 8 106 747 €. Ce montant est provisoire ; il sera révisé d'une part pour neutraliser les effets de l'évolution de la fiscalité locale de Sorgues suite à l'intégration de la CCSC au 1^{er} Janvier 2017 et d'autre part pour tenir compte du coût réel du transfert de la compétence espaces verts. Attention, l'augmentation de l'AC du montant de la baisse du produit fiscal (afin d'assurer la neutralité de la pression pour le contribuable tout en assurant une recette budgétaire constante) n'est pas intégrée dans les chiffres de la prospective mais l'impact est nul sur les soldes d'épargne. Il s'agit en fait d'un basculement d'une recette fiscale vers une recette d'AC.

- Fiscalité locale : Elle tient compte de l'évolution physique anticipée des bases : la prospective repose sur une hypothèse de croissance physique de 1,5 % qui resterait stable par rapport aux exercices précédents (moyenne entre 2010 et 2016) . Elle ne tient pas compte également de la modification des taux ménages communaux qui diminueront afin de tenir compte de l'augmentation des taux ménages de l'intercommunalité l'objectif visé par la ville étant la stabilité de la fiscalité locale pour les administrés. En lien avec le paragraphe précédent, la baisse des taux ménages sera proposée pour compenser la différence des taux intercommunaux entre les deux EPCI (CCPRO et CCSC). Le produit supplémentaire encaissé par la CCSC sera reversé à la ville sous forme de majoration de l'AC.

- Dotations de l'Etat : L'hypothèse faite est celle de la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat sur le futur mandat présidentiel. Sans la poursuite de ce prélèvement, les soldes de gestion seraient quasiment stables sur la période (moins 169 K€ entre 2017 et 2020).

- Produit des services : une baisse de 6% en 2017 par rapport à 2016 puis une augmentation annuelle de 1.1%.

- En dépenses :

- Une baisse du chapitre 011 (fluides, prestations de services et achat de fournitures...) de 0.7% en 2017 expliquée par les transferts de compétences à la nouvelle intercommunalité notamment celui des espaces verts puis une augmentation de 3.1% annuelle jusqu'en 2020.

- Une diminution du chapitre 012 (charges de personnel) de 3.8% en 2017 du fait du non remplacement de départs en retraite et du transfert des espaces verts à l'intercommunalité compensés en partie par des recrutements à la police municipale sur plusieurs exercices. A compter de 2018, l'évolution prévue est de environ 1%/an.

- Un FPIC où la commune devient contributeur net pour un montant de charges de 215 000 € en 2017.

- Des dépenses d'investissement hors dette de 5 millions d'euros en 2017 puis de 4.5 millions sur les exercices suivants.

- Une réorientation des subventions versées avec une baisse de subvention notamment pour le CCAS possible suite à la mutualisation des services en place depuis le 1^{er} janvier 2016.

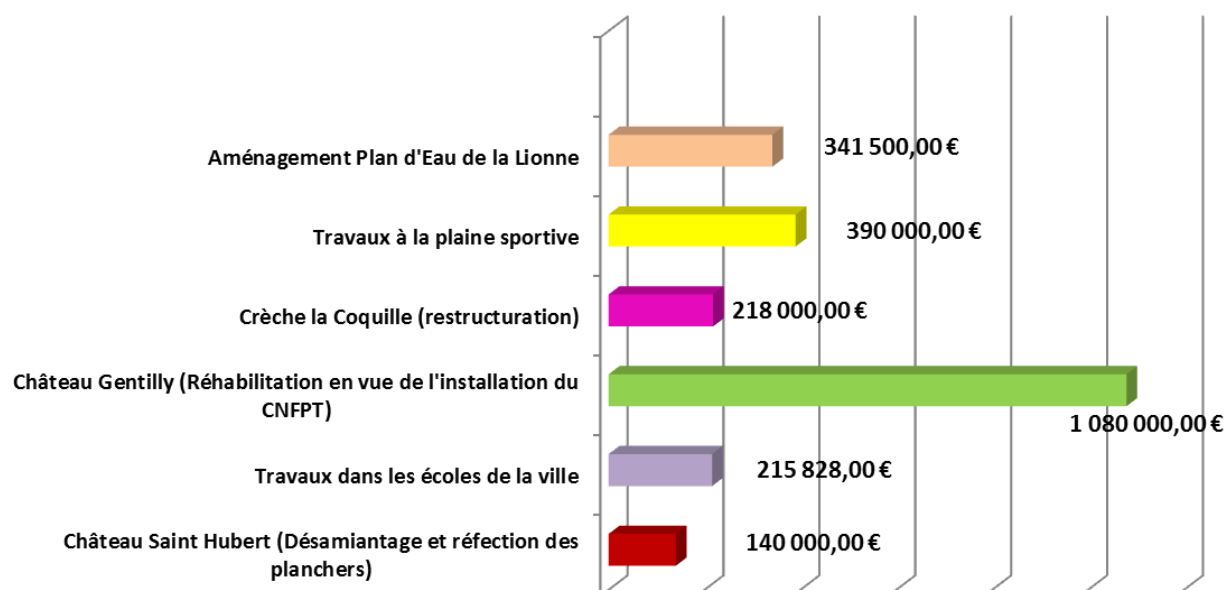
La section d'investissement :

Au total, les opérations d'équipement 2017 s'élèvent à environ 5 millions d'euros.

La ville utilise les Autorisations de Programme pour ses opérations pluriannuelles. En 2017, les crédits de paiement prévus sur ce type d'opérations sont les suivants :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS	MONTANT TOTAL DE L'AUTORISATION PLURIANNUELLE	CREDIT DE PAIEMENT 2017	EXERCICES CONCERNES
Budget Principal			
FONDS POUR LA MEDIATHEQUE	226 253,69 €	3 000,00 €	2013 à 2017
TENNIS COUVERTS	1 680 716,92 €	55 319,28 €	2013 à 2017
ACQUISITIONS GRIFFONS	600 507,74 €	100 000,00 €	2013 à 2017
DEMOLITION DES BATIMENTS COMMUNAUX	360 000,00 €	150 000,00 €	2015 à 2019
PETITS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX	675 120,00 €	410 080,84 €	2015 à 2017
PETITS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX	714 000,00 €	357 000,00 €	2016 à 2018
VIDEOPROTECTION	100 000,00 €	100 000,00 €	2016 à 2017
Budget Assainissement			
PETITS TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAUX USEES	284 000,00	189 330,75 €	2015 à 2017
Budget Transports Urbains			
TRAVAUX SUR LES ARRETS DE BUS	320 000,00 €	131 241,75 €	2015 à 2017

Les principales opérations inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement pour 2017 sont les suivantes :



La section de fonctionnement :

Les opérations pluriannuelles qui font l'objet d'Autorisations d'Engagement sont les suivantes pour la section de fonctionnement :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT EN COURS	MONTANT TOTAL DE L'AUTORISATION PLURIANNUELLE	CREDIT DE PAIEMENT 2017	EXERCICES CONCERNES
Budget Principal			
INTERNET	48 795,75	12 000,00	2014 à 2018
ASSURANCES DE LA COMMUNE	287 269,05	63 888,60	2014 à 2017
MENUISERIES PVC ALUMINIUM VITRERIE	60 000,00	5 102,18	2015 à 2017
FOURNITURE DE GAZ	760 000,00	195 276,60	2014 à 2017
FOURNITURE D'ELECTRICITE	1 740 000,00	435 000,00	2015 à 2019
MARCHE CARBURANT	60 000,00	29 656,02	2016 à 2017
FOURNITURES SCOLAIRES	64 000,00	7 526,50	2016 à 2017
GENIE CLIMATIQUE	311 220,00	124 488,00	2016 à 2020
PROGRAMMATION DU POLE CULTUREL	53 350,00	46 301,97	2016 à 2017
Budget des Transports Urbains			
CONTRAT DE TRANSPORTS URBAINS	2 272 600,00	530 000,00	2014 à 2018

CHAINE DU FINANCEMENT : MONTANT

K€	2016	2017	2018	2019	2020
Produits fonctionnement courant stricts	25 882	24 292	24 257	24 235	24 210
Impôts et taxes	20 140	19 038	19 258	19 484	19 714
Contributions directes	9 649	9 759	9 974	10 194	10 419
Dotation communautaire reçue	9 068	8 106	8 106	8 106	8 106
Attribution FPIC	240	0	0	0	0
Solde impôts et taxes	1 182	1 173	1 178	1 184	1 190
Dotations et participations	3 997	3 644	3 374	3 113	2 842
DGF	1 992	1 662	1 407	1 158	899
Compensations fiscales	550	577	577	579	582
Solde participations diverses	1 456	1 406	1 390	1 376	1 361
Autres produits de fct courant	1 745	1 610	1 624	1 638	1 653
Produits des services	1 312	1 231	1 245	1 260	1 274
Produits de gestion	433	379	379	379	379
Atténuations de charges	100	101	102	102	103
Produits de fonctionnement courant (A)	25 982	24 393	24 358	24 337	24 312
Produits exceptionnels larges	116	50	50	50	50
Produits exceptionnels	116	50	50	50	50
Produits de fonctionnement (B)	26 098	24 443	24 408	24 387	24 362
Charges fonctionnement courant strictes	21 750	21 031	21 264	21 587	21 856
Charges à caractère général	3 828	3 801	3 919	4 041	4 166
Charges de personnel	14 085	13 554	13 675	13 842	13 950
Autres charges de gest ^e courante (yc groupes d'élus)	3 837	3 677	3 670	3 705	3 740
Atténuations de produits	234	215	224	232	242
Reversements conventionnels versés	0	0	0	0	0
Contributions fiscales (FPIC, ...)	234	215	224	232	242
Charges de fonctionnement courant (C)	21 984	21 246	21 488	21 820	22 097
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	3 998	3 147	2 871	2 517	2 215
Charges exceptionnelles larges	108	100	100	100	100
Charges exceptionnelles	108	100	100	100	100
Charges de fct. hors intérêts (D)	22 092	21 346	21 588	21 920	22 197
EPARGNE DE GESTION (B-D)	4 006	3 097	2 821	2 467	2 165
Intérêts (E)	141	129	114	98	84
Charges de fonctionnement (F = D+E)	22 233	21 476	21 702	22 018	22 281
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	3 864	2 967	2 707	2 369	2 081
Capital (H)	502	513	523	503	399
EPARGNE NETTE (I = G-H)	3 363	2 454	2 184	1 866	1 682
Dépenses d'investissement hors dette	3 587	5 000	4 500	4 500	3 562
Dép d'inv hors annuité en capital	3 587	5 000	4 500	4 500	3 562
EPARGNE NETTE	3 363	2 454	2 184	1 866	1 682
Ressources propres d'inv. (RPI)	679	1 008	1 108	1 038	1 038
Fonds affectés (amendes, ...)	97	72	72	72	72
Subventions yc DGE / DETR	89	100	100	100	100
Variation de l'ex cédent global	642	-1 366	-1 037	-1 424	-670
Ex cédent Global de Clôture (EGC)	5 505	4 139	3 103	1 679	1 009

ENCOURS DE DETTE AU 31/12

K€	2016	2017	2018	2019	2020
= Encours corrigé	4 403	3 890	3 367	2 864	2 465
/ Epargne brute	3 864	2 967	2 707	2 369	2 081
= Encours corrigé / Epargne brute	1,1	1,3	1,2	1,2	1,2

RATIOS DE DETTE

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours corrigé / Capital (en années)	9,8	8,6	7,4	6,7	7,2
Encours corrigé par habitant	234,8	206,9	178,6	151,5	130,0
Encours corrigé / Produits de fonctionnement	16,9%	15,9%	13,8%	11,7%	10,1%

En 2020, l'encours de dette s'établit à environ 2.4 M d'€. Le ratio encours sur épargne brute mesurant l'endettement de la commune reste bien inférieur sur tous les exercices au seuil d'alerte de 8 années.

L'encours de dette par habitant atteindrait 130 € en 2020, la prospective ne prévoit pas de recours à l'emprunt pour le financement des investissements sur cette période sauf réalisation d'investissement productif de revenus.

PRODUITS FISCAUX

K€	2016	2017	2018	2019	2020
Produit TH	3 188	3 241	3 309	3 377	3 448
Produit FB	6 240	6 361	6 510	6 662	6 818
Produit FNB	139	137	135	134	133
Produit 3 Taxes ménages	9 567	9 739	9 954	10 174	10 399

PRODUITS FISCAUX Y COMPRIS COMPENSATIONS

K€	2016	2017	2018	2019	2020
Produit et compensation TH	3 569	3 722	3 798	3 879	3 960
Produit et compensations FB	6 318	6 395	6 541	6 690	6 843
Produit et compensation FNB	160	156	154	151	148
Produits et comp. ménages	10 046	10 273	10 493	10 720	10 952
Produit et compensations TP / CFE / CVAE	71	43	38	33	29
Produits et comp. Totaux	10 117	10 316	10 531	10 753	10 981

L'évolution des produits fiscaux présentée ci-dessus se fait grâce à la revalorisation et l'évolution des bases, les taux ménages restant inchangés. Les compensations diminuent étant donné qu'elles servent de variables d'ajustement du montant des concours de l'Etat versés. La prospective table sur une évolution des produits de taxe d'habitation et de foncier bâti d'environ 1.5% hors compensations sur la période.

Du fait de l'intégration par la ville de la CCSC au 1^{er} Janvier 2017, les taux ménages seront probablement proposés au vote à la baisse cette année l'objectif étant la neutralité fiscale pour les administrés. Les taux de fiscalité de la CCSC sont plus élevés que ceux de la CCPRO. Aussi, la ville diminuera ses taux communaux afin que les habitants ne voient pas de changement dans leur fiscalité :

- le taux de la taxe d'habitation passerait de 16.57% à 16.16% et celui de la taxe sur le foncier bâti de 23.83% à 21.83% pour assurer cette neutralité.

- le taux de foncier non bâti passerait lui mécaniquement de 50.61% à 49.36% afin de respecter les règles de liens entre les taux. Cette diminution des taux communaux se traduira par une baisse du produit fiscal de la ville d'environ 612 000 € qui sera compensée par la majoration de l'attribution de compensation versée par la CCSC à la ville.

Cela permet à la ville de neutraliser l'effet pour ses administrés du changement d'intercommunalité sur la fiscalité tout en maintenant stable les recettes de la ville et ses perspectives financières.

DGF et FONDS DE PEREQUATION

K€	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire (DF)	1 472	1 033	706	398	91
Effet variation de population	5	-98	5	5	5
Effet prélèvement pour péréquation	-60	-103	-70	-65	-66
Contribution RFP	-479	-237	-263	-247	-247
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	520	629	701	759	809
dont DSU	520	629	701	759	809
= DGF (A)	1 992	1 662	1 407	1 158	899
+ FPIC	240	0	0	0	0
= Fonds de péréquation (B)	240	0	0	0	0
Compensations fiscales (C)	550	577	577	579	582
DOTATIONS (A) + (B) + (C)	2 782	2 239	1 984	1 737	1 482

L'évolution de la DGF au-delà de l'exercice 2018 n'étant pas connue, la prospective acte une probable poursuite de la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités au vu du contexte des finances publiques actuel. La DGF atteindrait un niveau de 899 000 € en fin de mandat.

La ville ne percevra plus de compensation au titre du FPIC dès 2017.

FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

K€	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'investissement hors dette	3 587	5 000	4 500	4 500	3 562
Dépenses d'équipement	3 585	5 000	4 500	4 500	3 562
Dépenses directes d'équipement	3 282	4 000	3 500	3 500	2 812
Dépenses indirectes (FdC + S.E.)	303	1 000	1 000	1 000	750
Dépenses financières d'inv.	1	0	0	0	0
Dép d'inv hors annuité en capital	3 587	5 000	4 500	4 500	3 562
Financement de l'investissement	4 228	3 634	3 463	3 076	2 892
EPARGNE NETTE	3 363	2 454	2 184	1 866	1 682
Ressources propres d'inv. (RPI)	679	1 008	1 108	1 038	1 038
FCTVA	255	458	558	488	488
Produits des cessions	149	300	300	300	300
Diverses RPI	275	250	250	250	250
Fonds affectés (amendes, ...)	97	72	72	72	72
Subventions yc DGE / DETR	89	100	100	100	100
Variation de l'excédent global	642	-1 366	-1 037	-1 424	-670

La part de l'épargne nette dans le financement de l'investissement resterait supérieure à 50%.

ANNEXES

RESUME DE LA NOTE DE CONJONCTURE DE L'INSEE DE DECEMBRE 2016

À l'été 2016, malgré des signes d'amélioration, les économies émergentes ont encore peiné : l'économie russe ne recule plus, mais la récession brésilienne s'est accentuée et la Chine affiche un nouveau ralentissement. En revanche, la croissance s'est légèrement affermie dans les économies développées. Elle a retrouvé du tonus aux États-Unis, a de nouveau augmenté au Japon et a résisté au choc du référendum décidant du Brexit au Royaume-Uni. Le produit intérieur brut de la zone euro a continué de progresser modérément (+0,3 %), ralentissant un peu en Allemagne et en Espagne, mais retrouvant des couleurs en Italie. L'activité a, comme prévu, légèrement rebondi en France (+0,2 %) après un premier trimestre dynamique et un trou d'air au printemps.

Malgré des incertitudes politiques qui ne se dissipent pas, le climat des affaires s'améliore depuis l'été dans les pays émergents comme dans les économies développées. C'est de bon augure pour une reprise du commerce mondial en 2017, alors qu'en 2016 sa hausse serait la plus faible depuis 2009. Fin 2016 et au premier semestre 2017, la croissance conserverait son élan aux États-Unis, portée par une demande interne revigorée malgré un regain d'inflation. Au Royaume-Uni en revanche, l'activité s'infléchirait nettement après le sursis de l'été, parce que l'investissement des entreprises et la consommation des ménages pâtiraient des premiers effets du vote décidant du Brexit.

Dans la zone euro, les prix accéléreraient aussi, du fait des produits pétroliers, mais l'inflation resterait contenue. Son regain éroderait les gains de pouvoir d'achat des ménages. Pour autant, la consommation ne ralentirait pas, car les ménages stabiliseraient leur propension à épargner. En outre, l'investissement résidentiel croît désormais en France et en Italie où il constituait un frein jusqu'en 2015 ; il continuerait de stimuler la croissance au premier semestre 2017. Enfin, l'investissement productif retrouverait de l'élan, les entreprises ayant restauré leur capacité à l'autofinancer et les taux d'intérêt demeurant très bas.

En France, le climat des affaires confirme ces tendances de la demande interne : il se maintient un peu au-dessus de sa moyenne de long terme dans les services et l'industrie, et s'améliore nettement dans le bâtiment. En outre, les exportations accéléreraient début 2017, à la fois pour répondre à la demande des partenaires de la zone euro et du fait de livraisons aéronautiques à nouveau dynamiques. Ainsi, le commerce extérieur cesserait de peser sur la croissance française au premier semestre 2017, après avoir ôté 0,7 point en 2016.

La demande interne tirerait la croissance du PIB qui s'élèverait un peu fin 2016, à +0,4 %, puis resterait quasiment à ce niveau au premier semestre 2017 : +0,3 % au premier et +0,4 % au deuxième trimestre. Après deux années de croissance modérée (+1,2 % en 2015 et 2016), l'acquis de croissance annuelle pour 2017 s'élèverait à +1,0 % à mi-année, comme un an plus tôt. L'emploi marchand continuerait de progresser solidement d'ici mi-2017, encore soutenu par les dispositifs visant à enrichir la croissance en emplois. En tenant compte des branches non marchandes, l'emploi total progresserait plus vite que la population active et le taux de chômage baisserait à nouveau légèrement, pour atteindre en France 9,8 % mi-2017, contre 10,0 % à l'été 2016.

Divers aléas sont associés à ce scénario. Tout d'abord, les résultats des différentes échéances électorales en Europe et outre-Atlantique semblent plus raviver que dissiper les incertitudes politiques. Pour autant, à ce stade, ces incertitudes n'ont pas entamé la confiance des entrepreneurs et des ménages dans la situation économique. Si leur confiance s'affaiblissait, leurs investissements seraient plus faibles que prévu. Par ailleurs, les ménages européens ont accru leur propension à épargner depuis fin 2015 et le scénario retenu suppose qu'ils ne l'augmenteraient pas davantage. Qu'ils accroissent de nouveau leur taux d'épargne ou qu'ils se mettent à consommer plus vite et le scénario différerait.

2017 voit la mise en œuvre de la dernière des trois tranches programmées à ce jour de réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Le prélèvement initial, de 3,67 milliards d'euros, prévu dans la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, est diminué de moitié à 2.64 milliards d'euros pour le bloc communal.

Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) enregistrera une nouvelle baisse de 2.64 milliards d'euros en 2017 (contre 3.67 milliards d'euros les deux années précédentes). La DGF totale est passée de 41.51 à 30.86 milliards d'euros entre 2013 et 2017. La réforme prévue de la DGF est reportée à 2018. Le prélèvement sur le bloc communal n'est pas abandonné mais reporté à 2018.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) augmente de 9.4% en 2017. Elle est réformée avec le remaniement du calcul de l'indice synthétique permettant de déterminer l'éligibilité des communes à cette dotation. Le poids du potentiel fiscal est réduit de 45 à 30% au profit du critère revenu par habitant relevé de 10 à 25%. Cette réforme devrait se traduire par l'éviction d'une centaine de communes.

Les compensations fiscales

La compensation des exonérations de taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste n'est pas incorporée aux variables d'ajustement et connaît de ce fait une évolution très forte en 2017 de 46.23%.

Les variables d'ajustement

Les variables d'ajustement sont régies par un principe d'équilibre entre augmentation et réduction. Elles se sont amenuisées au fur et à mesure de leurs mobilisations. L'année 2017 se caractérise par la hausse significative de plusieurs concours notamment la compensation des exonérations de taxe d'habitation attribuée aux communes.

La péréquation

Le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) est maintenu à un milliard d'euros. En 2017, les montants prélevés et attribués ne pourront dépasser de plus ou moins 10% les montants de 2016 à l'exception des communes pour lesquelles le périmètre de l'intercommunalité est modifié.

La fiscalité

Les bases de taxe d'habitation et de foncier bâti sont revalorisées de 0,4% en 2017. A compter de 2018, les coefficients de revalorisation seront égaux au dernier taux annuel d'inflation constaté et non plus prévisionnel hormis pour les locaux professionnels et commerciaux concernés par la révision des valeurs locatives. Cette réforme entre bien en vigueur en 2017. Les collectivités locales peuvent désormais supprimer par délibération l'exonération de taxe foncière bâtie pour la part qui leur revient pour les logements pris à bail depuis le 1^{er} janvier 2005 si les logements locatifs sociaux représentent au moins 50% des résidences principales. La suppression ne s'applique qu'aux logements construits ultérieurement au vote de la délibération. Les conditions d'éligibilité à l'exonération de taxe sur le foncier bâti des établissements commerciaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont assouplies.

Le FSIL

Le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) est reconduit en 2017 et augmenté à 1.2 milliards d'euros contre 1 milliard en 2016. Mis en place en 2016 afin de soutenir l'investissement du bloc communal, il est attribué pour des projets de transition énergétique et de revitalisation des bourgs centre et villes moyennes.

Les attributions de compensation

Les modalités de détermination et de révision sont assouplies et une partie des attributions de compensation peut être affectée en section d'investissement sous réserve de délibérations concordantes de la commune et de l'EPCI. L'objectif est d'éviter que les sections de fonctionnement des communes ne soient mises en péril par les prochains transfert de compétences à l'intercommunalité.

Le Versement Transport (VT)

L'élargissement de l'exonération du VT liée au nombre de salarié fera l'objet d'une compensation afin de sécuriser la neutralisation de l'effet financier de la mesure pour les autorités organisatrices de la mobilité. Les compensations liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au VT n'ayant pas été versées aux collectivités en 2016, elles devraient l'être dès cette année. Le calcul de la compensation d'exonération du VT est révisé par la loi de finances. La compensation initialement prévue devait être strictement égale au manque à gagner des autorités organisatrices de transport. Elle sera désormais calculée en supposant invariante la proportion du produit global apporté par les entreprises de 9 à 11 salariés en 2015, dernière année avant l'exonération.

Le FCTVA

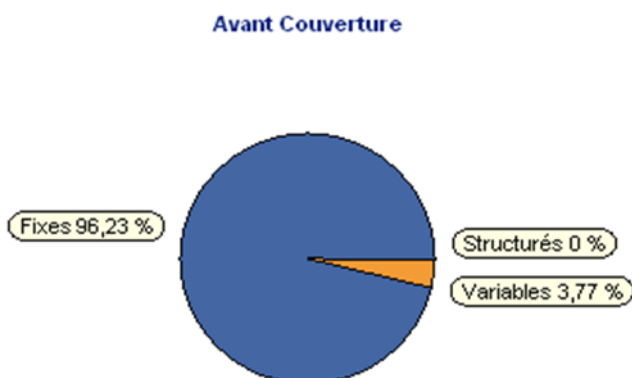
Il diminue de 8.6% de façon mécanique du fait de la baisse de l'investissement des collectivités.

GESTION DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL AU 31/12/2016

Votre Situation au 31/12/2016 inclu

	Au 31 Décembre 2015	Au 31 décembre 2016 inclu
Encours Dette Globale	4905705,73	4403157,48
Durée Résiduelle Moyenne	9 ans, 11 mois, 1 jour	9 ans, 23 jours
Durée de Vie Moyenne	5 ans, 3 mois, 15 jours	4 ans, 10 mois, 1 jour
Duration	4 ans, 10 mois, 15 jours	4 ans, 5 mois, 25 jours

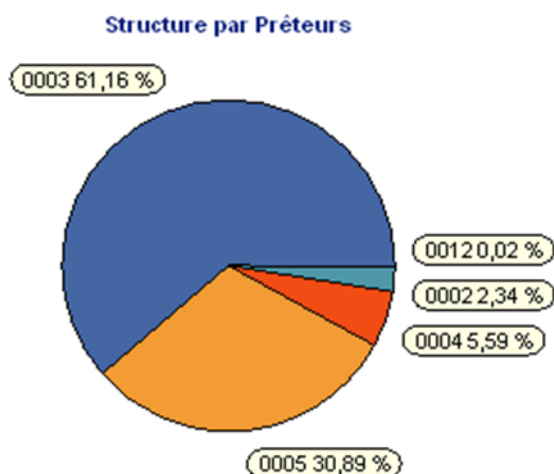
Structure de l'Encours par Type de Taux au 31/12/2016 inclu



Stock au 31 décembre 2016 inclu	Taux Fixes	Taux Variables	Taux Structurés	Total
Encours Avant Couverture	4 237 341,43	165 816,05	0,00	4 403 157,48
Pourcentage Global	96,23 %	3,77 %	0,00 %	100,00 %
Encours Après Couverture	4 237 341,43	165 816,05	0,00	4 403 157,48
Pourcentage Global	96,23 %	3,77 %	0,00 %	100,00 %

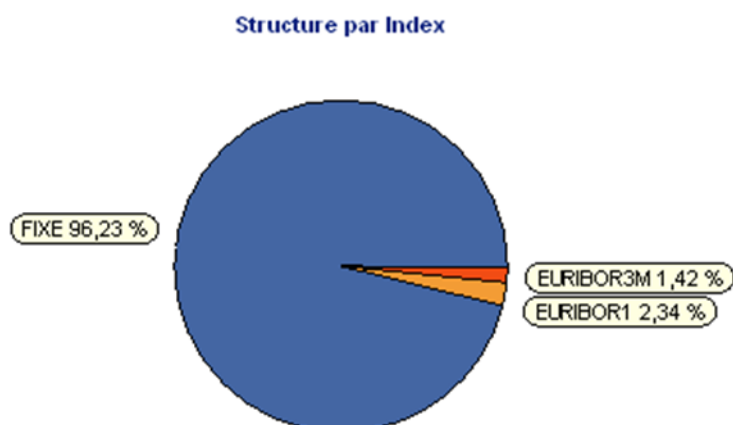
Nombre d'emprunts	5,00	2,00	0,00	7,00
-------------------	------	------	------	------

Structure de l'Encours par Prêteurs au 31/12/2016 inclu



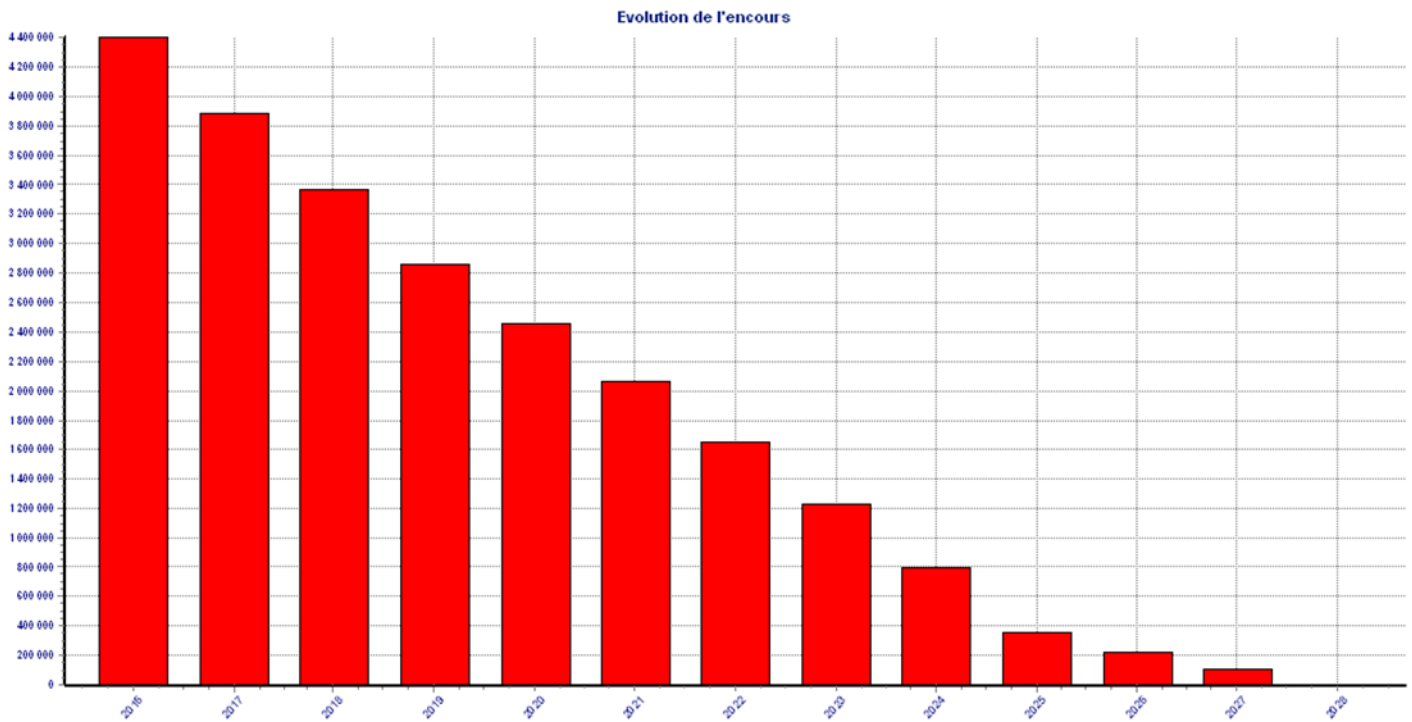
Prêteurs	Libellé	Au 31 Décembre 2015	Au 31 décembre 2016 inclu	Variations
0002	CREDIT LOCAL DE FRANCE	135 767,26	103 182,94	-32 584,32
0003	CAISSE D'EPARGNE	2 972 608,46	2 693 000,65	-279 607,81
0004	CREDIT FONCIER	322 408,65	246 179,85	-76 228,80
0005	C.R.C.A.	1 473 333,36	1 360 000,04	-113 333,32
0012	CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES	1 588,00	794,00	-794,00
		4 905 705,73	4 403 157,48	-502 548,25

Structure de l'Encours par Index au 31/12/2016 inclu



Index	Au 31 Décembre 2015	Au 31 décembre 2016 inclu	Variations
EURIBOR3M	93 949,55	62 633,11	-31 316,44
EURIBOR1	135 767,26	103 182,94	-32 584,32
FIXE	4 675 988,92	4 237 341,43	-438 647,49
	4 905 705,73	4 403 157,48	-502 548,25

Projection de la dette : Evolution de l'encours



Projection de la dette

Emprunts									
Exercice	Encours Début	Tirage	Amortis.	Remb. avec Flux	Remb. sans Flux	Intérêts	Frais	Annuité	Encours Fin
2016	4 905 705,73	0,00	502 548,25	0,00	0,00	144 929,48	0,00	647 477,73	4 403 157,48
2017	4 403 157,48	0,00	513 056,29	0,00	0,00	132 433,16	0,00	645 489,45	3 890 101,19
2018	3 890 101,19	0,00	523 113,40	0,00	0,00	117 532,85	0,00	640 646,25	3 366 987,79
2019	3 366 987,79	0,00	503 001,73	0,00	0,00	101 882,20	0,00	604 883,93	2 863 986,06
2020	2 863 986,06	0,00	399 159,98	0,00	0,00	87 363,64	0,00	486 523,62	2 464 826,08
2021	2 464 826,08	0,00	402 385,57	0,00	0,00	75 032,06	0,00	477 417,63	2 062 440,51
2022	2 062 440,51	0,00	411 308,52	0,00	0,00	62 448,45	0,00	473 756,97	1 651 131,99
2023	1 651 131,99	0,00	420 507,10	0,00	0,00	49 589,21	0,00	470 096,31	1 230 624,89
2024	1 230 624,89	0,00	429 989,85	0,00	0,00	36 445,78	0,00	466 435,63	800 635,04
2025	800 635,04	0,00	439 765,52	0,00	0,00	23 009,45	0,00	462 774,97	360 869,52
2026	360 869,52	0,00	134 202,68	0,00	0,00	9 775,99	0,00	143 978,67	226 666,84
2027	226 666,84	0,00	113 333,32	0,00	0,00	5 948,58	0,00	119 281,90	113 333,52
2028	113 333,52	0,00	113 333,52	0,00	0,00	2 287,92	0,00	115 621,44	0,00

RESSOURCES HUMAINES

Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2017

Titulaires Stagiaires	Total	TC	TNC	EN ETP
A	12	12	0	12
B	64	60	4	61,70
C	248	200	48	239,08
	324	272	52	312,78

A cela il faut rajouter une moyenne de 65 non titulaires par mois.

Eléments de rémunération 2016 :

	Titulaires & stagiaires	Non titulaires
Traitements indiciaires	6 972 859,73 €	644 424,42 €
Régimes indemnitaires	1 687 153,70 €	150 343,86 €
NBI	108 968,47 €	0 €
HS	127 689,71 €	26 259,90 €
	(4859,35 heures)	
Avantages en nature (repas, véhicule, logement)	36 691,40 €	789,50 €

Durée effective du travail dans la commune :

Selon le protocole d'accord et la délibération du 19/12/2001, la durée effective du travail dans la commune pour un agent à temps complet est de 35 heures et les principales caractéristiques sont les suivantes :

	A Sorgues
Nombre de jours annuels	365
Repos hebdomadaires (jours)	104
Jours fériés (base)	9
Total repos	113
Droit au congé (jours)	35

Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel :

Evolution des effectifs : Au 31/12/2016 : 348, au 01/01/2017 : 324.

En 2016 avec la mutualisation fonctionnelle de la gestion RH, finances et ST du CCAS et Foyer logement. « transfert » de 5 agents vers la ville.

En 2017 avec l'adhésion à la nouvelle intercommunalité, un service et un secteur sont transférés : il s'agit du service des espaces verts et du secteur ADS. Ce transfert représente en termes d'effectifs :

Titulaires Stagiaires	Total	TC	TNC	EN ETP
B	1	1	0	1
C	19	19	0	19
Total tit stag	20	20	0	20
Apprentis	1	1	0	1

Démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune :

Effectif Ville de 2010 à 2016 :

Titulaires et stagiaires :

Au 31/12/2011 : 371 postes

Au 31/12/2016 : 348 postes

Au 01/01/2017 : 324 postes

Soit une diminution de 23 postes (2011-2016) puis de 24 postes (2016-2017).

Il est à noter que cette baisse tient compte :

- de la mutation de 5 agents du CCAS avec la gestion administrative et technique d'une structure comprenant 50 agents,
- Du non remplacement de départs en retraite avec réorganisation des effectifs
- Du transfert vers la CCSC de 20 postes de titulaires.

Contractuels (remplaçants et sur postes vacants) :

En 2010 nous faisons appel à une équivalence de 49 postes à temps complet sur l'année complète.

En 2016 avec une projection nous serons autour de 50 postes à temps complet sur l'année complète.

A noter que ces chiffres sont constant à l'exception de 2011 et 2012, où nous étions plutôt sur 41 à 44 postes.

Pour 2016, cette légère augmentation est due essentiellement à des épidémies diverses (et notamment la grippe de février à avril).

Economies et charges (2014, 2015 et 2016) : les chiffres clefs....

Départs en retraite non remplacés : - 312 000 €

Réduction effectifs personnel entretien : - 146 000 € (transfert vers entreprise au chapitre 011)

Recrutement (+ 2 ATSEM, Rythme scolaire, 5 agents du CCAS) : + 497 000 € (mais baisse de la subvention CCAS).

Augmentation des contributions retraites : + 115 500 €

Reclassement catégorie C : + 120 000 €

CAP : + 174 000 € (sur 3 ans)

Prévision 2017 :

Incidences du PPCR et augmentation de la valeur du point : + 184 000 €

Affiliation CDG : + 54 000 €

Retraites non remplacées : - 174 000 €

Conformément aux priorités définies par la collectivité, les domaines de l'éducation et de la police municipale sont sanctuarisés (éducation remplacements départs à la retraite des ATSEM) voire renforcés (police municipale : 2 + 2 + 2).

COMMUNAUTE DE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT STATUTS

Création par arrêté N°0060 du 24/10/2001

ARTICLE 1 : Constitution

En application des articles L 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est créé une Communauté de Communes qui regroupe les Communes d'Althen-des-Paluds, de Bédarrides, de Monteux, de Pernes-les-Fontaines, et de Sorgues qui adhèrent aux présents statuts et qui prend la dénomination suivante : Les Sorgues du Comtat.

ARTICLE 2 : Objet

La Communauté de Communes "Les Sorgues du Comtat" a pour objet d'associer les communes précitées au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

La communauté de communes exerce de plein droit, pour le compte des communes membres et pour les actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

I - COMPETENCES OBLIGATOIRES

1 - Aménagement de l'espace

Conduite d'actions d'intérêt communautaire

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

Plan Local Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale *sous réserve de l'absence d'opposition des communes membres dans les conditions prévues par la loi (la loi prévoit que dans les trois mois précédant le 27 mars 2017, si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, le transfert de compétences n'a pas lieu).*

2 - Développement économique

Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciales, tertiaires, artisanale, touristique portuaire ou aéroportuaire.

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêts communautaires

Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

3 – Aménagement, entretien et gestion des aires des gens du voyage

4 – Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

II - COMPETENCES OPTIONNELLES

1 – Environnement

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

2 – Politique du logement et cadre de Vie

Elaboration, mise en œuvre opérationnelle, suivi et évaluation du Programme Local de l'Habitat
Elaboration et mise en œuvre d'une OPAH communautaire

3 – Politique de la ville

Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville.

Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que les dispositifs locaux de prévention de la délinquance. Programme d'action définis dans le contrat de ville.

4 - Voirie

Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire.

La voirie d'intérêt communautaire comprend l'ensemble du domaine public routier ainsi que les voies privées des communes membres ouvertes à la circulation, tous les terrains publics ou privés des communes qui servent à la gestion et à l'ornement de ces voies (hors portion départementale).

La voirie se compose de l'emprise de la voie (la chaussée) qui permet de circuler, ainsi que des dépendances (accotements fossés, dispositifs permettant l'écoulement des eaux pluviales, des talus, murs de soutènement, dalots, des annexes (trottoirs, parkings, places, placettes, etc.), de l'éclairage public, du mobilier urbain, de la signalisation verticale et horizontale, ainsi que des espaces verts liés à la voirie.

III - COMPETENCES FACULTATIVES

1 - Espaces verts autres que ceux liés à la voirie

Entretien de tous les espaces verts et espaces public extérieurs

Pour certains services dont la compétence n'a pas été transférée, mais qui étaient assurés par les personnels des services totalement transférés (exemple : nettoyage des cours d'écoles, cimetières, entretien de certains équipements sportifs extérieurs, boulodromes, campings, mayres syndicales, etc..) des conventions pourront être passées entre la ou les communes concerné(e)s et la communauté pour en assurer la continuité, et entre la Communauté et les Syndicats types ASA (Association Syndicale Autorisée). Ces conventions feront l'objet d'accords des organes délibérants suivant l'article 46 de la loi N°2002-276 relative à la Démocratie de proximité du 27 février 2002 (article L.5211-4-4-II du Code Général des Collectivités Territoriales).

2 – Assainissement non collectif

Mise en place et mise en œuvre du service public d'assainissement SPANC

3 – Eaux pluviales et eaux de ruissellement autres que celles liées à la voirie

Mise en place du service public de gestion des eaux pluviales

Elaboration de zonages d'assainissement pluvial

4 – Milieux Aquatiques

Représentation-substitution des communes au sein des syndicats de rivière présents sur le territoire de la CCSC

- Aménagement, gestion, entretien et restauration des cours d'eau, des milieux aquatiques et terrestres associés,
- Exploitation et entretien des équipements hydrauliques,
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

5 – Risques majeurs

Prévision et prévention, information et sensibilisation de la population vis-à-vis du risque inondation.

6 - Les transports

Étude des besoins en vue d'établir un schéma de desserte

7- Sports, Culture, Loisirs

Par délibération spécifique du Conseil Communautaire ou par décision du Président de la Communauté de Communes s'il en a reçu délégation :

- réalisation et restauration d'œuvres d'art d'intérêt communautaire sur la voirie
- organisation et gestion de manifestations culturelles, sportives, festives et de loisirs d'intérêt communautaire,
- attribution de subventions aux associations réalisant une action sur le territoire de la Communauté de Communes dont l'objet est communautaire.
- attribution de subventions aux associations intercommunales dont le siège est situé sur le territoire de la Communauté de Communes.

8 – Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

Ces actes sont :

- Les certificats d'urbanisme
- Les permis de construire
- Les déclarations préalables
- Les permis d'aménager
- les permis de démolir,
- Les déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux (et les visites de récolement)
- Accompagnement des contentieux

ARTICLE 3 : Siège

Le siège de la communauté de communes est fixé à Monteux.

ARTICLE 4 : Durée

La communauté de communes est constituée pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 : Mode de représentation des communes

La Communauté est administrée par un Conseil communautaire composé de 47 conseillers élus lors des élections municipales, en même temps et sur la même liste de candidats que les conseillers municipaux. Les conseillers sont répartis de la manière suivante :

- Althen-des-Paluds : 3 sièges
- Bédarrides : 5 sièges
- Monteux : 13 sièges
- Pernes-les-Fontaines : 11 sièges
- Sorgues : 15 sièges

En cas d'empêchement, chacun des conseillers pourra être représenté par un autre conseiller. Un même conseiller ne pourra être porteur de plus d'un pouvoir.

La durée de fonction des membres du conseil communautaire est limitée à celle des conseils municipaux. En application de l'article L.5211-6-1 le nombre d'élus sera redéfini lors de chaque renouvellement.

ARTICLE 6 : Fonctionnement du Conseil

Les règles de convocations du Conseil, les règles de quorum, les règles de validité des délibérations sont celles applicables aux conseils municipaux conformément aux articles L5211-1 et L5211-4 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 7 : Rôle du président

Le président est l'organe exécutif de la Communauté.

A ce titre :

- il prépare et exécute les délibérations du Conseil,
- il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes,
- il est seul chargé de l'administration, mais peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau
- il est chef des services que la Communauté a créés,
- il représente la Communauté en justice.

Le président peut recevoir délégation du Conseil communautaire dans les conditions prévues par l'article L 5211-10 de Code Général des Collectivités Territoriales. Il en rend compte à chaque séance du Conseil Communautaire.

ARTICLE 8 : Composition et rôle du Bureau

Article 8-1 : Composition du Bureau

Le bureau est composé du Président, des Vice Présidents et éventuellement de conseillers communautaires.

Article 8-2 : Attributions

Le conseil peut confier au Bureau, par délégation, une partie de ses attributions à l'exception

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux, des tarifs des taxes ou redevances
- de l'approbation du compte administratif
- des dispositions à caractère budgétaires prise à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 du Code général des collectivités territoriales
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition de fonctionnement et de durée de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- de l'adhésion à un établissement public
- de la délégation de la gestion d'un service public
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Le président rendra compte au Conseil des décisions prises par le Bureau et par lui-même.

ARTICLE 9 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur, préparé par le Bureau, devra être proposé au Conseil communautaire. Ce règlement fixera notamment les dispositions particulières relatives à la démocratie locale : commissions, conseil de développement, commissions extra-communautaires, ...

Une fois adopté par le Conseil, ce règlement sera annexé aux présents statuts.

ARTICLE 10 : Ressources de la Communauté

Les recettes de la Communauté de Communes peuvent comprendre :

- Le produit de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique),
- Les ressources fiscales mentionnées à l'article 1609 quinquies C ou, le cas échéant, à l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la communauté de communes,
- Les sommes qu'elle perçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu,
- Les subventions de l'Etat, de la région, du département, de la Communauté européenne et des communes,
- Le produit des dons et legs,
- Le produit des taxes redevances et contributions correspondant aux services assurés,
- Le produit des emprunts.

ARTICLE 11 : Receveur

La désignation du comptable relève de la compétence du représentant de l'Etat dans le département, sur accord préalable de la Direction Départementale des Finances Publiques.

ARTICLE 12 : Admission des nouvelles communes

Des communes autres que celles primitivement membres peuvent être admises et faire partie de la Communauté avec le consentement du Conseil communautaire dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 13 : Retrait d'une commune

Une commune peut se retirer de la Communauté avec le consentement du Conseil communautaire, dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 14 : Extension et modifications des conditions initiales.

Le Conseil communautaire délibère sur l'extension des attributions et la modification des conditions initiales de fonctionnement ou de durée de la Communauté de Communes dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales.

La délibération est notifiée aux Maires de chacune des Communes membres. Les Conseils Municipaux disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer.

La décision d'extension des attributions, de modification des conditions initiales de fonctionnement ou de durée de la Communauté est prise par l'autorité qualifiée. Elle est subordonnée à l'accord de la majorité qualifiée des communes membres, requise pour la création de la Communauté de Communes.

ARTICLE 15 : Adhésion à un autre EPCI

L'adhésion de la Communauté de Communes à un Établissement Public de Coopération Intercommunale est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de Communes, donné dans les conditions de la majorité qualifiée requise pour la création de la Communauté de Communes.

ARTICLE 16 : Dissolution

Les conditions prévues de la dissolution sont celles prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.